



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

PERSPECTIVES de l'ACIPR

GUIDE ET RÉPERTOIRE 2018

Créer un
impact



UN GUIDE DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DES BRICOLEURS ET DÉTAILLANTS

SAINES PRATIQUES LIÉES À L'APPLICATION DE PEINTURE À L'INTÉRIEUR

GUIDE DU PEINTRE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE VENTILATION COMMENT RÉDUIRE VOTRE EXPOSITION

Protection de la santé du consommateur : CODE DE PRATIQUE SUR LE 2-BUTANONE-OXIME (MEKO)

Santé Canada et Environnement Canada ont publié un Code de pratique sur le 2-butanone-oxime ou MEKO, un produit chimique utilisé couramment comme agent antipeau dans la formulation de peintures, d'apprêts, de vernis et de teintures à l'alkyde. L'ajout d'agents antipeau sert à empêcher la formation d'un film à la surface de la peinture pendant l'entreposage.

Ce code vise à réduire l'exposition par inhalation au MEKO du grand public pendant et immédiatement après l'application intérieure de peintures et de revêtements alkydes destinés aux consommateurs. Une campagne d'éducation soutenue par l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement et ses membres fabricants de peinture constitue un élément clé du Code de pratique pour rappeler à nouveau aux consommateurs d'assurer de bonnes conditions de ventilation pendant et après l'application de peintures et de revêtements alkydes à l'intérieur et pour fournir de l'information générale sur la façon de bien ventiler les lieux.



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

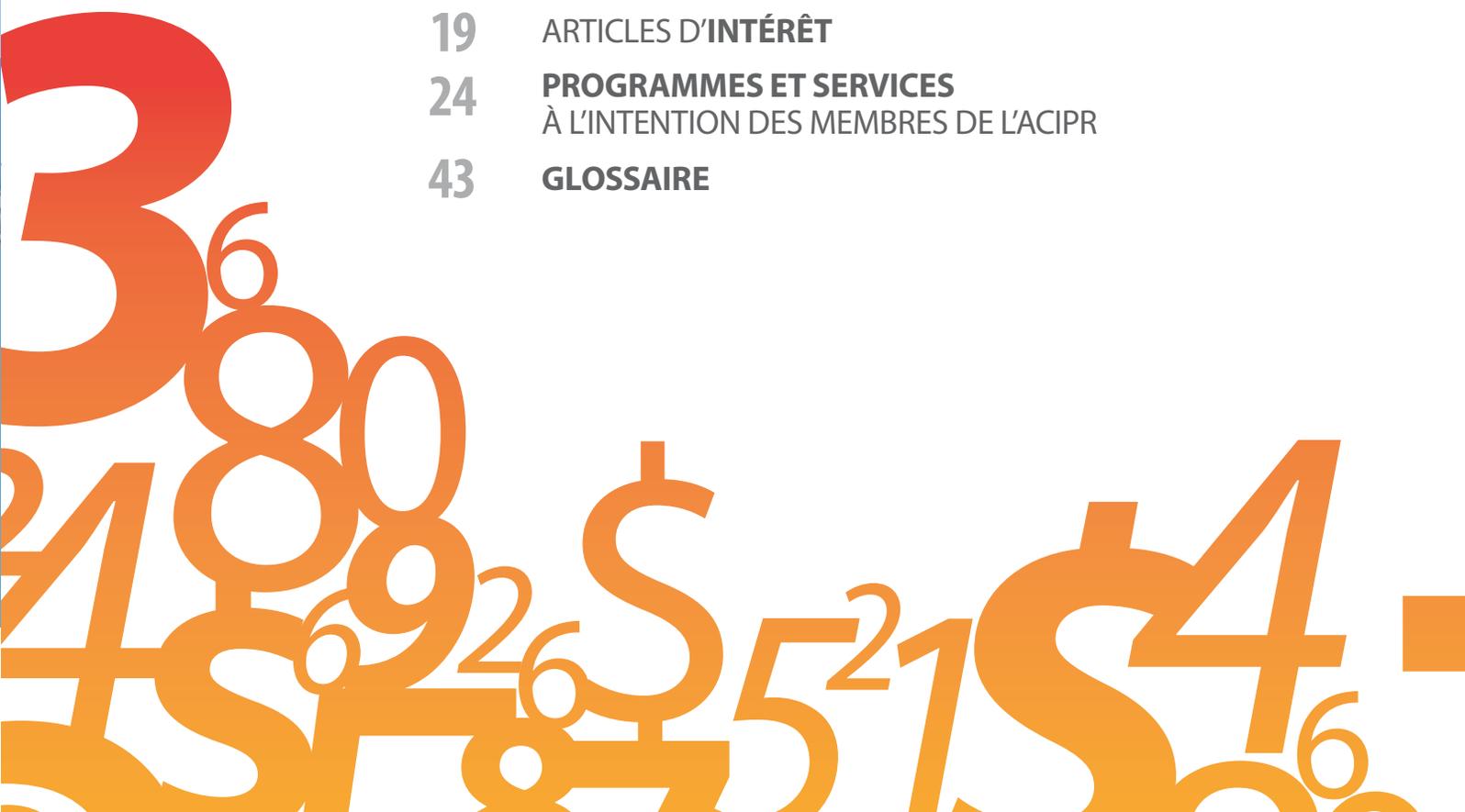
*Pour de plus amples renseignements sur l'importance
de la ventilation, communiquez avec votre détaillant
ou visitez le site www.canpaint.com*

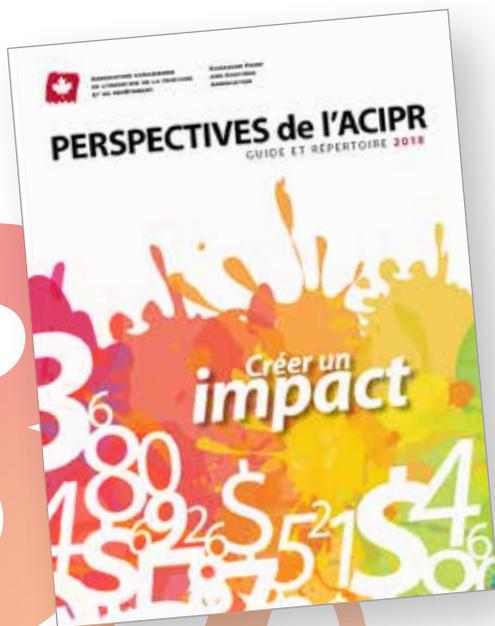
PERSPECTIVES de l'ACIPR

2018

GUIDE ET RÉPERTOIRE

- 3 LES **CHIFFRES** NE MENTENT PAS
- 5 MESSAGE DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL**
TIM VOGEL
- 6 **CONSEIL** D'ADMINISTRATION
- 6 **ÉVOLUTION** DE L'ACIPR : 1913–2018
- 7 MESSAGE DU **PRÉSIDENT**
GARY LEROUX
- 9 PRIORITÉS **STRATÉGIQUES**
- 9 **POURQUOI L'ACIPR?**
- 10 LE **SECTEUR CANADIEN** DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT
- 11 L'**INDUSTRIE CANADIENNE** DE LA PEINTURE EN 2017
- 13 **GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES** AU CANADA
- 19 ARTICLES D'**INTÉRÊT**
- 24 **PROGRAMMES ET SERVICES**
À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'ACIPR
- 43 **GLOSSAIRE**





**ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT**

170, avenue Laurier ouest,
bureau 608,
Ottawa (Ontario) K1P 5V5

**CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION**

Tél. : 613 231-3604
Télééc. : 613 231-4908
Courriel : acipr@acipr.org
www.acipr.org



GRIFFINTOWN MEDIA INC.

5548, rue Saint-Patrick
Sur le canal Lachine
Montréal (Québec) H4E 1A9

Tél. : 514 934-2474
Télééc. : 888 459-7815
Courriel : info@griffintown.com
www.griffintown.com

CONTENU / RÉDACTION Gary LeRoux
Lysane Lavoie
Judy Coffin
Don Burns/Katrysha Gellis
INSIGHT@griffintown.com
CONCEPTION / PRODUCTION Isabelle Delage
VENTES DE PUBLICITÉ Micheline Foucher
Judy Yelon
TRADUCTION
RELECTURE

© 2018 Griffintown Media Inc.
Tous droits réservés
IMPRIMÉ AU CANADA

3180-17

Avantages à valeur ajoutée

L'ACIPR est la porte-parole nationale de l'industrie de la peinture et des revêtements et elle appuie ses membres dans leurs démarches pour :

- Contre les mesures qui aggravent les risques pour l'industrie ;
- Respecter la réglementation qui régit leurs activités commerciales ;
- Améliorer la santé et la sécurité du public, et protéger l'environnement.

L'ACIPR offre le soutien et les ressources dont vous avez besoin pour garder une longueur d'avance sur la réglementation.

**OBTENEZ L'AIDE DONT VOUS AVEZ BESOIN.
DEVENEZ MEMBRE DÈS AUJOURD'HUI.**



CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

PERSPECTIVES DE L'ACIPR 2018

LES CHIFFRES NE MENTENT PAS

L'ACIPR a récemment retenu les services du cabinet-conseil international Orr & Boss pour effectuer une étude sur l'impact économique de l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement. Pour les besoins de l'étude, cette industrie comprend des entreprises engagées dans la mise au point, la fabrication et la distribution d'une vaste gamme de revêtements, d'adhésifs, de produits d'étanchéité et d'élastomères, désignés sous l'acronyme CASE. Le secteur du revêtement est l'un des principaux moteurs d'activité économique au Canada et ses impacts sont directs, indirects et induits. Les entreprises membres de l'ACIPR représentent environ 85 pour cent du volume de peintures et revêtements vendu au Canada.

L'industrie CASE canadienne englobe les fournisseurs et distributeurs de matières brutes, les fabricants, grossistes et détaillants (magasins de rénovation et de peinture, fournisseurs de bois et de matériaux, quincailleries), les entrepreneurs professionnels et les utilisateurs finaux. L'étude consistait à estimer l'activité économique en termes de production et de salaires en lien avec les peintures, revêtements, adhésifs, produits d'étanchéité et élastomères utilisés à des fins industrielles et commerciales au Canada.

Notre industrie fait une contribution dynamique à l'économie et joue un rôle pivot dans la protection et la préservation d'une foule d'actifs et de produits fabriqués. Les revêtements prolongent la vie utile d'infrastructures essentielles telles que les pipelines et les ponts, de biens personnels comme les maisons et les voitures, ainsi que d'objets de tous les jours comme les chaises et les téléphones. Au-delà de la simple peinture que l'on applique sur un mur ou un plancher de garage, de nombreux revêtements fonctionnels nécessitent une technologie et des efforts d'innovation, de recherche et de développement poussés, rôle assuré par une industrie de plus en plus durable, axée sur la gestion responsable des produits.

Les peintures et les revêtements sont utilisés dans une variété d'applications sur différents substrats, y compris le métal, le bois, le plastique, le papier, le verre, le caoutchouc, la céramique, le béton et les matériaux composites. Pratiquement tous les secteurs de fabrication font usage de produits CASE,

de sorte que **les principaux moteurs de l'industrie du revêtement sont en général les mêmes que ceux de l'économie canadienne**, notamment les secteurs de la construction, des transports et de l'énergie. Les grands segments de l'industrie de la peinture et du revêtement sont les peintures architecturales, les pièces et revêtements pour le domaine du transport, les bobines et emballages, les produits d'entretien et de protection industriels, les apprêts pour le bois, les poudres, les enduits industriels et les revêtements maritimes.

Malgré le rôle prépondérant que jouent ces produits dans l'économie canadienne, on a tendance à oublier que cette industrie **génère 12,3 milliards de dollars d'activité économique annuelle**. Pratiquement tous les produits fabriqués comportent un revêtement quelconque pour en améliorer l'aspect, le rendement ou la durabilité.

Le secteur du revêtement génère quelque 86 301 emplois, lesquels sont en général mieux payés que ceux d'autres industries. Ses produits sont utilisés dans de nombreux marchés, dont la construction, le pétrole et le gaz, les mines, les produits en bois et en métal, l'aérospatiale, la machinerie, le papier, les contenants en métal, les bobines, le matériel de transport et la fabrication industrielle générale. **Souvent, les revêtements utilisés dans ces segments jouent un rôle crucial dans le succès de l'industrie qui les fabrique.**

Les entreprises du secteur continuent de faire des investissements de taille en recherche et développement afin d'innover et de créer de nouvelles technologies de formulation. Ces efforts mènent à des revêtements de plus en plus performants pour les applications résidentielles, commerciales et industrielles. Notre secteur est essentiel au maintien, voire à l'amélioration du rendement économique canadien, sa contribution annuelle au **produit intérieur brut (PIB) canadien se chiffrent à 4,65 milliards de dollars.**

Notre industrie n'est pas tributaire de subventions gouvernementales, mais en tant que l'un des secteurs les plus réglementés au pays, **elle tient à des règles du jeu appropriées et équitables pour tous.** L'économie nord-américaine étant hautement intégrée, particulièrement avec celle des

États-Unis, nous revendiquons une meilleure harmonisation de la réglementation entre les deux pays afin de faciliter le commerce. Ceci est particulièrement important pour nous ici au Canada, car la moitié des produits de revêtement que nous utilisons sont importés des États-Unis. Malgré certaines difficultés à ce chapitre, l'étude révèle que notre industrie continue d'avoir un impact économique important.

IMPACTS

Les **impacts économiques** sont les changements observés dans l'économie à la suite d'actions ou d'activités et peuvent être directs, indirects ou induits. Ces activités génèrent des bénéfices qui ont un effet sur la taille et la structure d'une économie à mesure que les biens et services sont produits et achetés, entraînant des flux de capitaux pour la construction de nouvelles installations ou la prestation de services améliorés. La **production économique** est le revenu brut provenant des biens et services produits par un secteur, et le **produit intérieur brut** mesure la valeur de ces biens et services. Les expéditions dont il est fait mention dans l'étude sont les biens produits ou importés et vendus sur le marché canadien. Le rapport fait également état de l'activité économique générée par les exportations, bien que celles-ci représentent moins de 10 pour cent du volume total.

Impacts économiques totaux de l'industrie CASE :

- Production économique annuelle directe et indirecte : 12,3 milliards \$
- Expéditions de produits : 3,2 milliards \$ en 2016, soit une hausse de 4 % par rapport à 2015

- Emplois annuels directs et indirects : 86 301
- Total estimé des salaires annuels directs et indirects : 2,85 milliards \$
- Salaire annuel moyen en 2016 : 51 860 \$
- Ce salaire est supérieur de 18 pour cent à la moyenne canadienne
- Emplois annuel induits : 125 316
- Total estimé des salaires annuels induits : 5,5 milliards \$
- Contribution annuelle au PIB : 4,65 milliards \$
- Impôts fédéraux et provinciaux annuels générés : 1,74 milliard \$
- L'Ontario et le Québec sont les principaux bénéficiaires de l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement, comptant respectivement pour 38,8 % et 21,5 % du PIB cité ci-dessus
- La fabrication et la vente sont les principaux moteurs économiques, adhésifs et produits d'étanchéité compris, représentant 37 % de la production économique totale et 25 % de l'emploi total
- Ensemble les fournisseurs et distributeurs de matières brutes, les entrepreneurs en revêtements et les magasins de détail se partagent 63 % de la production économique et 75 % de l'emploi total

1.1 SOMMAIRE DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

Production
(en millions de \$)

INDIRECT
7 804

DIRECT
4 506

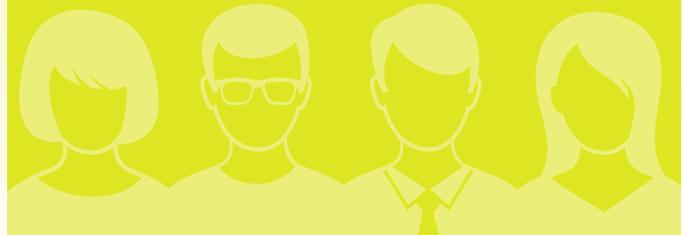
\$
Salaires
(en millions de \$)

INDIRECT
1 950

DIRECT
901

Nombre d'emplois

INDIRECT
64 866



DIRECT
21 435

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



TIM VOGEL

Président et chef de la direction
Cloverdale Paint Inc.

EN AVANT TOUTES!

L'année 2017 a été la meilleure de toute l'histoire de notre association en termes de revenus annuels et de croissance des effectifs, d'initiatives stratégiques ciblées, de planification du renouvellement organisationnel et des efforts continus pour offrir toujours plus de services à valeur ajoutée à nos membres, ce qui est précisément le rôle d'une association industrielle sans but lucratif. Ces résultats sont en partie dus au fait que nous avons respecté notre plan stratégique triennal. Le conseil s'est penché sur le prochain plan triennal à la fin de 2017 afin d'être d'attaque dès le début de 2018. Nous comptons fermement poursuivre sur notre lancée pour les années à venir.

Je tiens à souligner que les réalisations de 2017 n'auraient pas été possibles sans l'appui de nos membres. Par votre adhésion à l'ACIPR, vous démontrez que vous soutenez les efforts déployés par l'association au nom de ses membres et de l'industrie tout entière. Faire front commun est le meilleur moyen d'avoir une industrie du revêtement stable, productive et durable au Canada. Notre succès est également attribuable à l'apport du conseil, des comités techniques et de notre personnel dévoué. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué au succès de notre association cette année.

Comme l'indique le thème de la revue Perspectives 2018, l'industrie canadienne du revêtement fait une contribution solide à l'économie canadienne. En 2017 l'ACIPR a retenu les services d'Orr & Boss pour effectuer une étude d'impact économique, la première en son genre depuis 50 ans. L'étude a confirmé ce que les membres de l'industrie savaient déjà : les revêtements font partie intégrante de tous les secteurs de l'industrie et représentent donc une immense valeur économique. Les chiffres ne mentent pas. La production économique totale de notre industrie est estimée à 12,3 milliards de dollars par année, et nos emplois directs et indirects se chiffrent à plus de 86 000. Nous faisons une contribution importante au PIB, soit 4,6 milliards de dollars annuellement; de plus, nos salaires dépassent de 18 pour cent la moyenne nationale.

Ces résultats sont positifs, mais les défis se succèdent à mesure que notre industrie met au point une multitude de nouveaux produits dans un secteur hautement concurrentiel. Cette période pourrait bien être l'une des plus difficiles de toute notre histoire. Nous avons fait preuve de leadership en adoptant des stratégies écologiques telles que la réduction

des émissions de COV et la transition aux produits à base d'eau, qui représentent désormais plus de 95 pour cent du segment de la peinture décorative. Nous avons réussi à augmenter chaque année la récupération de peinture pour atteindre près de 28 millions de kilos en 2017. Les trois fournisseurs de programmes canadiens méritent des félicitations pour leurs efforts dans le domaine du recyclage de la peinture.

L'ACIPR a déployé d'énormes efforts pour assurer que lorsque des produits chimiques utilisés dans nos produits sont évalués à des fins réglementaires, ces évaluations sont basées sur des données probantes. De plus, il est important que toute méthode de gestion des risques en lien avec ces produits, par règlement ou autre, est appropriée et tient compte des avantages apportés, notamment la réduction des émissions de GES grâce aux revêtements antisalissure des navires, qui protègent également les eaux canadiennes des espèces envahissantes. Les revêtements antiréfléchissants pour les panneaux solaires offrent en outre des avantages au marché de l'énergie solaire, réduisant la dépendance sur les combustibles fossiles. Les revêtements thermiques conducteurs jouent un rôle essentiel pour améliorer l'aérodynamisme des avions, ce qui réduit la consommation de carburant. Ce ne sont là que quelques exemples de façons dont nos produits contribuent à la protection de l'environnement. Il incombe à notre industrie de s'assurer que ces avantages sont reconnus, et c'est là le rôle de l'ACIPR.

Il y aura certes toujours des défis à relever, mais l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement a de quoi être fière. En collaboration avec nos partenaires de l'industrie, nous avons fait preuve de leadership dans de nombreux dossiers en matière de réglementation, de gérance et d'écodurabilité au Canada. Mais ce sont les résultats et non le processus qui comptent, et c'est dans cette optique que l'association déploie ses efforts.

Malgré les difficultés, l'industrie des revêtements est fermement axée sur la durabilité et sur son impact sur la clientèle et l'environnement. Nombre de nos membres ont investi des sommes importantes en recherche et développement au cours de la dernière année. Beaucoup accompagnent leur rapport annuel d'un rapport sur la durabilité faisant état des progrès accomplis pour la protection de l'environnement. L'industrie sait ce qu'elle a à faire pour assurer la sécurité de



ses produits. L'association poursuivra ses efforts pour assurer la pleine conformité de l'industrie à la réglementation en vigueur et pour trouver des moyens novateurs d'aider notre secteur à réduire son empreinte écologique et celle de sa clientèle.

Je tiens à remercier tous les membres de notre association de leur appui, et je lance l'invitation aux autres pour qu'ils se joignent à nous dans la poursuite de nos efforts. L'association existe depuis 104 ans et son rôle est plus pertinent que jamais. Nous souhaitons à tous une excellente année 2018.



TIM VOGEL
Cloverdale Paint Inc.
Président du conseil

ÉVOLUTION DE L'ACIPR UN RÔLE TOUJOURS PERTINENT

1913 La **Canadian Paint, Oil and Varnish Association** est créée à Montréal le 21 février 1913

1950 La **Canadian Paint, Varnish and Lacquer Association** est officiellement reconnue comme l'organe de communication avec les gouvernements

1966 **Canadian Paint Manufacturers Association** - Une désignation française, **Association des fabricants de peinture du Canada**, est ajoutée pour refléter le biculturalisme canadien

1980 L'**Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement** devient un maillon critique entre l'industrie et le gouvernement

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACIPR



TIM VOGEL
Cloverdale Paint Inc.
(Président du conseil de l'ACIPR)



MARK HUISMAN
BASF Canada Inc.



DARRIN NOBLE
Magasins Home
Hardware Ltée



ANDRÉ BUISSON
Société Laurentide Inc.



BRENT JAMIESON
Systèmes de revêtements
Axalta



RICHARD SNYDER
AkzoNobel
AkzoNobel Canada Inc.



BRUCE CLATWORTHY
A.R. Monteith



SHARON KELLY
KelCoatings Ltd.



JEAN-FRANÇOIS TANGUAY
L.V. Lomas Ltée



DOUG CRABB
Duha Group



CURT KAUCHER
Sherwin-Williams



RICHARD TREMBLAY
Benjamin Moore et Cie Ltée



ANDY DOYLE
American Coatings
Association



VINCE REA
PPG Canada Inc.



FRED VEGHELYI
OPC Polymers Canada Inc.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



GARY LEROUX

Président et chef de la direction
gleroux@canpaint.com

LES DÉFIS SE POURSUIVENT

Comme toujours, la dernière année a été très chargée pour l'ACIPR. Les difficultés se dressent du côté de la réglementation, mais l'association poursuit ses efforts pour les régler. Grâce à l'engagement de notre conseil et au soutien de nos comités techniques, nous avons progressé dans plusieurs dossiers et maintenons la pression dans d'autres. Nous continuons de nous pencher sur la réglementation des substances utilisées par l'industrie du revêtement, car ceci aura un impact sur la survie à long terme de notre industrie, tant sur les plans économique qu'environnemental. Certains des difficultés rencontrées cette année nous ont pris par surprise; nous ne nous attendions pas à voir resurgir des questions qui avaient déjà été réglées dans la réglementation, mais il a quand même fallu s'y attarder.

Après de nombreuses années de reformulation pour passer presque exclusivement à des produits à base d'eau dans le domaine de la peinture décorative ainsi que de réduction impressionnante des émissions de COV, le gouvernement se tourne à présent vers l'élimination ou la restriction des agents de conservation dans la peinture à base d'eau. L'ACIPR a réagi, car ceci risque de nécessiter la reformulation de nombreux produits et donc une hausse des coûts, voire l'abandon de certaines gammes. L'un de nos membres a notamment indiqué que l'interdiction d'un seul biocide utilisé comme agent de conservation pourrait avoir un impact négatif sur tous ses produits actuellement sur le marché. L'ACIPR espère avoir réglé certaines questions et est plus optimiste quant à l'évaluation des biocides utilisés dans la peinture dans un avenir prévisible. Toutefois, il y aura beaucoup à faire dans ce dossier au cours des mois qui viennent.

Les fournisseurs et fabricants de matières brutes doivent demeurer vigilants dans le dossier des biocides, étant donné certains événements récents en lien avec d'autres substances importantes qui doivent être réévaluées par l'ARLA est au cours de 2017-2021. Le secteur de la fabrication risque de manquer d'options de préservation si rien n'est fait pour améliorer la méthode d'évaluation des risques actuelle du gouvernement fédéral et tenir compte de l'information dont on dispose sur l'exposition aux peintures et aux adhésifs et les méthodes employées par les peintres professionnels. L'adoption de marges de sécurité plus sévères que celles de l'EPA des États-Unis, notre principal partenaire commercial, ne facilitera guère les choses étant donné le mouvement transfrontalier d'ingrédients et de produits. L'ACIPR se préoccupe de l'impact de ce manque d'harmonisation sur notre

compétitivité et sur la fabrication canadienne de peintures et de revêtements, qui pourrait forcer des entreprises de toutes tailles à abandonner de nombreuses gammes de produits.

L'une des priorités stratégiques de l'association est l'activité législative et réglementaire susceptible d'avoir des répercussions sur l'industrie canadienne du revêtement. Cet objectif existe depuis la fondation de l'ACIPR il y a 104 ans, mais il s'est retrouvé à l'avant-plan il y a 12 ans avec la mise en œuvre du Plan de gestion de produits chimiques (PGPC). En cours d'année, l'ACIPR a identifié 396 substances, parmi les 1 560 contenues dans le PGPC, qui sont utilisées par les membres de l'ACIPR dans une vaste gamme de produits. Ces substances feront l'objet d'une évaluation approfondie afin de déterminer si une gestion des risques est nécessaire. En plus de cet énorme processus, qui s'étendra sur les quatre prochaines années, le gouvernement fédéral a déjà commencé à parler de son approche « après 2020 », soit le processus continu d'évaluation des produits chimiques qui sera adopté lorsque la troisième phase du PGPC prendra fin en 2021. Il est donc clair qu'une quatrième phase du PGPC s'ajoutera après 2020 et bien au-delà.

À l'heure actuelle les efforts de gestion des produits chimiques sont guidés par les discussions entourant le rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable publié en juin 2017. On y discute du bien-fondé de modifier la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de façon à resserrer la réglementation des produits chimiques au Canada. Le Comité a formulé 87 recommandations de modifications, dont certaines ne sont pas positives pour notre industrie, car elles représentent un nouveau fardeau administratif ou proposent l'interdiction de substances utilisées dans une vaste gamme de produits sur le marché. Bien que l'industrie convienne que les produits chimiques doivent être correctement évalués et gérés, il est important que les décisions soient basées sur des données scientifiques probantes. De façon générale le gouvernement fédéral actuel semble partager cette philosophie, et nous espérons que ceci s'étendra à la gestion des produits chimiques. Le gouvernement s'est engagé à fournir plus de détails d'ici juin 2018 sur la façon dont il compte réagir aux recommandations du Comité.

L'ACIPR s'est penchée sur les recommandations susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie du revêtement et a suggéré au gouvernement des moyens d'y réagir dans sa réponse officielle. Il était important d'obtenir l'apport de membres de

notre industrie afin de s'assurer que le Canada maintienne son approche envers la gestion des produits chimiques en vertu du PGPC. Même si le processus actuel représente un fardeau pour les membres, il est considéré comme la meilleure méthode pour évaluer les produits chimiques. Il y a certes des aspects du PGPC qui peuvent être améliorés en fonction du vécu, mais beaucoup sont d'avis qu'une refonte complète ne serait dans l'intérêt de personne.

Le document de consultation sur l'approche réglementaire proposée pour réduire les émissions de formaldéhyde des produits en bois composite, publié aux fins de commentaires publics jusqu'au 1^{er} septembre 2017, est un autre de nos défis. Le gouvernement souhaite avoir plus d'information sur l'utilisation des résines de formaldéhyde à très faibles émissions. Les membres de l'ACIPR sont pleinement engagés dans ce processus et ont fourni des observations utiles afin que les préoccupations de l'industrie soient prises en compte par le gouvernement avant qu'une décision finale ne soit rendue à l'automne, suivie de la publication définitive du règlement au cours de l'année. L'ACIPR continuera de travailler avec ses membres dans ce dossier au cours des semaines qui viennent.

En juillet l'ACIPR a obtenu de l'information du Programme des urgences environnementales (PUE) d'ECCC relativement à la modification du *Règlement sur les urgences environnementales*. Le texte proposé, publié en octobre 2016, a reçu 250 commentaires d'entreprises, d'associations, de différents paliers du gouvernement et d'ONG. Le gouvernement a décidé de retirer trois substances cancérigènes de l'annexe 1 de la LCPE, ce qui constitue une réponse favorable aux commentaires de l'ACIPR et de plusieurs membres. Le gouvernement est désormais convaincu que les autres lois et règlements canadiens en vigueur, y compris la LPD et le RPD, qui mettent de l'avant un système axé sur les dangers, suffiront à gérer les risques liés à ces substances.

En plus de traiter de gestion des produits chimiques à l'échelon fédéral, l'ACIPR a travaillé étroitement avec les représentants de Metro Vancouver, particulièrement les planificateurs en qualité de l'air, qui souhaitent faire adopter un règlement municipal qui restreindrait davantage l'utilisation de produits de finition utilisés par les ateliers de carrosserie du Lower Mainland. Ce règlement aurait un impact négatif sur plus de 400 établissements de la région. L'ACIPR a insisté pour que Metro Vancouver respecte les limites de COV fédérales qui régissent déjà ces produits et a démontré que l'adoption de normes plus restrictives dans une région n'aurait pas vraiment d'impact sur la qualité de l'air dans son ensemble. Qui plus est, ceci aurait un effet négatif sur l'activité commerciale dans la région et risquerait de créer des pressions anticoncurrentielles dans l'ensemble de la province. Ceci créerait en outre un précédent que nous ne voudrions certes pas voir d'autres provinces adopter alors qu'une réglementation basée sur une approche scientifique existe déjà pour toutes les régions du Canada.

Sur le plan organisationnel, l'association a dépassé ses prévisions budgétaires de 2017 pour atteindre les revenus les plus élevés de toute son histoire. Les résultats des dernières années ont permis à l'ACIPR d'embaucher du personnel et de réduire le recours à des ressources externes pour son travail quotidien, le but demeurant toujours de prodiguer des services à valeur ajoutée à nos membres. Deux nouveaux employés permanents se sont joints à l'équipe de l'ACIPR en janvier, l'un comme vice-président, Affaires publiques et l'autre à titre de gestionnaire, Communications graphiques et numériques. Deux autres employés s'ajouteront en cours d'année afin de former une équipe complète pour appuyer les travaux de l'association au cours des années qui viennent.

L'un de nos grands projets cette année a été l'étude sur l'impact économique de l'industrie canadienne des revêtements effectuée par Orr & Boss. Celle-ci a révélé que notre industrie est solide et durable et fait une contribution réelle à l'économie canadienne. En 2017 nous avons également élaboré un nouveau site Web dont la mise en ligne est prévue pour le deuxième trimestre de 2018 et qui comprendra un nouveau *Centre de ressources pour les membres*. Ce volet réservé aux membres sera au cœur des travaux effectués par l'ACIPR au nom de ses membres et permettra de nous assurer que nos sociétés membres comprennent clairement ce qu'elles doivent faire pour assurer leur conformité. Ce centre sera aussi une ressource précieuse pour les nouvelles recrues, tant à l'ACIPR que chez nos sociétés membres. Notre plan stratégique est désormais en place pour 2018-2020 et notre planification opérationnelle permettra d'en assurer la mise en œuvre efficace.

Ces propos ne font qu'effleurer la surface des efforts déployés par l'association et des importants travaux menés par le conseil et les comités techniques. Pour plus de détails, je vous invite à parcourir cette publication. Nos comités, formés de représentants de nos sociétés membres, continuent d'assurer que l'ACIPR demeure à l'avant-garde du progrès. Je remercie sincèrement les membres de leur soutien au fil des ans. Il me tarde de poursuivre notre travail afin d'assurer la stabilité et la survie de l'industrie des revêtements au cours des années qui viennent.



GARY LEROUX
Président et chef de la direction

ACIPR 2020 : PRIORITÉS STRATÉGIQUES

VISION

Une industrie canadienne de la peinture et du revêtement solide, stable et durable.

MISSION

L'ACIPR travaille avec et pour ses membres afin d'assurer une réglementation équitable, une gérance responsable de l'environnement et la conformité réglementaire et d'aider à maintenir la réputation des marques de l'industrie canadienne.

VALEURS

- Agir de façon intègre et responsable
- Appuyer les décisions fondées sur des données probantes
- Promouvoir la conformité réglementaire
- Collaborer avec tous les intervenants
- Répondre aux besoins des membres
- Respecter rigoureusement les politiques antitrust



POURQUOI L'ACIPR?

À L'APPUI D'UNE INDUSTRIE CANADIENNE VIGOUREUSE

L'ACIPR a démontré sa capacité de minimiser l'impact de la réglementation sur l'industrie des revêtements. Les décisions qui ne sont pas harmonisées avec celles d'autres juridictions ou qui entraînent des décisions négatives de la part des gouvernements en matière de produits chimiques dans le commerce ou de gérance de produits peuvent avoir des répercussions négatives :

- **perturbations dans les échanges commerciaux** et difficulté de gestion des stocks pour l'Amérique du Nord
- **abandon de produits** jouissant d'une pénétration élevée dans le marché canadien
- **reformulation de** certains produits au moyen de substituts qui ne sont pas toujours rentables ou accessibles
- **besoin d'essais, de réétiquetage et de précautions spéciales** relativement au transport de produits
- **restrictions d'utilisation limitées au Canada** ou **absence d'harmonisation avec d'autres mesures américaines ou internationales**
- risque de créer **une image négative de l'industrie** et d'entraîner une chute des ventes au Canada

Notre industrie veut qu'aucune de ces répercussions ne se concrétise et ne vienne nuire à ses perspectives d'affaires. C'est pourquoi les principales entreprises de peinture et de revêtements exerçant leurs activités au Canada, de même que grand nombre de leurs fournisseurs et distributeurs, sont des membres de longue date de l'association.

ANNONCEZ
DANS LE
MAGAZINE
INSIGHT
DE 2019!



insight@griffintown.com

LE SECTEUR CANADIEN DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

RÉSISTER À L'ÉPREUVE DU TEMPS

LA VOIX NATIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

L'ACIPR déploie des efforts pour attirer et conserver ses membres en les représentant de façon fiable et en leur offrant des services à valeur ajoutée et des occasions de perfectionnement professionnel. L'avènement de l'internet et des médias sociaux a réduit l'écart qui existait traditionnellement entre les intervenants internes et externes. La façon dont les entreprises communiquent avec ces intervenants est devenue presque aussi importante que la teneur des communications. **L'ACIPR communique à grande échelle, de façon régulière et sur toutes les plateformes.**

Les clients sont de plus en plus avertis et exigeants, et il est important pour les entreprises de promouvoir leurs programmes en ligne. Dans cette industrie de plus en plus complexe, consolidations, nouvelles tendances et clientèle en évolution sont autant d'éléments qui nécessitent une stratégie de communication complète pour continuer à informer les membres, les intervenants, les gouvernements et les consommateurs et à engager leur participation.

Depuis 1913, l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) représente les principaux fabricants de peinture et de revêtements ainsi que leurs fournisseurs dans trois grandes catégories de produits, soit peintures architecturales, revêtements industriels et revêtements d'automobiles. Elle continuera de le faire, mais elle doit adapter ses méthodes pour le monde numérique actuel. Les entreprises membres de l'ACIPR :

- comptent plus de 250 établissements de fabrication de peinture au Canada;
- exploitent plus de 3 000 établissements de détail;
- fournissent des produits de peinture et de revêtement à 5 000 magasins de détails additionnels; et
- fournissent des revêtements à plus de 7 500 équipementiers et ateliers de carrosserie.

Les peintures et les revêtements sont utilisés par de nombreux secteurs et jouent souvent un rôle crucial dans leur succès : construction, automobile, gaz et pétrole, mines, mobilier en bois, aérospatiale, machinerie, papier, conteneurs en métal, fabrication industrielle générale et bien d'autres. Les fabricants investissent constamment dans la recherche et le développement afin de mettre au point des technologies innovantes pour produire des revêtements hautement fonctionnels.

L'ÉVOLUTION D'UNE INDUSTRIE ÉCODOURABLE

Le changement le plus remarquable dans le secteur des revêtements au cours des 40 dernières années a été l'évolution des technologies, attribuable aux investissements de taille faits dans la recherche et le développement par des

entreprises de toutes tailles. Ceux-ci ont été les moteurs de l'innovation et ont donné naissance à une industrie hautement concurrentielle. Jusqu'au début des années 1970, la plupart des revêtements étaient des peintures conventionnelles à faible teneur en solides, des formulations à base de solvants et des peintures à l'eau (latex). Ces dernières étaient utilisées dans des applications architecturales ne représentant que 20 pour cent de l'ensemble. À la fin des années 1970, le gouvernement fédéral a adopté des codes de pratiques pour les composés organiques volatils (COV); il s'agissait de mesures de contrôle des émissions dont plusieurs étaient axées sur les opérations de revêtement industrielles. Cette initiative a encouragé la mise au point de revêtements à faible teneur en solvants ou sans solvants afin de réduire les taux d'émission de COV. La conservation d'énergie et la hausse du coût des solvants ont également contribué à cette évolution.

Ces nouvelles technologies comprenaient les revêtements à base d'eau (émulsion thermodurcissable, dispersion colloïdale, hydrosoluble), les revêtements à haute teneur en solides, les systèmes à deux composants, les revêtements en poudre et les revêtements à durcissement par rayonnement. La réglementation adoptée en 2010 pour réduire les concentrations de COV dans les revêtements de finition architecturale et automobile a entraîné une augmentation considérable des revêtements à base d'eau dans le domaine architectural. Ceux-ci représentent aujourd'hui plus de 95 pour cent du volume architectural total. Les émissions de COV provenant des revêtements architecturaux et automobiles ont diminué d'environ 75 pour 100 au cours des dix dernières années en raison du nouveau règlement fédéral sur les COV en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE 1999) adoptée en 2010.

Les revêtements jouent deux grands rôles, esthétique et protecteur, tous deux très importants sur le plan économique. Environ 45 pour cent des revêtements produits dans le monde sont utilisés pour agrémenter et protéger les nouvelles constructions et entretenir les structures existantes, y compris maisons et appartements, bâtiments publics et usines. On les appelle «**revêtements architecturaux ou décoratifs**» ou simplement «**peintures**». Quelque 40 pour cent, appelés «**revêtements industriels**», servent à agrémenter ou à protéger des produits industriels. Sans revêtement, la vie de nombreux produits serait raccourcie, voire considérablement réduite dans certains cas. En fait, de nombreux produits de consommation ne pourraient pas être vendus car ils se dégraderaient ou s'useraient trop vite ou n'auraient tout simplement pas l'attrait esthétique voulu. Les autres revêtements, appelés «**revêtements spécialisés**», sont utilisés dans des applications diverses telles que le marquage de routes et la finition de véhicules et les applications à haut rendement comme les usines et les équipements industriels ou la protection des structures maritimes et des navires.



L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PEINTURE EN 2017

LES CHIFFRES NE MENTENT PAS

L'ACIPR publie des statistiques sur les expéditions ainsi que sur les importations et les exportations de peinture, préparées à partir de données d'Industrie Canada, afin de tenir ses membres au courant des grandes tendances dans tous les secteurs.

L'économie canadienne a été étonnamment robuste en 2017, le PIB ayant affiché une croissance de trois pour cent. Les exportations et les investissements commerciaux ont également connu une amélioration appréciable, et le marché canadien de la main-d'œuvre a atteint le plein emploi. Pour 2018 on prévoit une croissance moindre, soit entre 2,2 et 2,5 pour cent, ainsi qu'une hausse des exportations. Selon plusieurs économistes canadiens, la croissance de l'économie continuera de ralentir au cours des quatre prochaines années avec un taux de 1,6 à 1,8 pour cent du PIB jusqu'en 2022. On prévoit que le dollar canadien demeurera à environ 84 cents É.-U. durant toute cette période. En 2018, les finances familiales serrées et une correction saine des marchés de l'habitation auront pour effet de freiner les dépenses de consommation. La perspective de la dissolution ou de la modification de l'ALENA et la réaction en chaîne d'autres accords commerciaux comme le PPTC (Accord global et progressif pour le partenariat transpacifique) ou l'AECG (Accord économique et commercial global) UE-Canada engendreront certainement une dynamique différente dans le commerce canadien et la probabilité de

perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. Des répercussions positives et négatives difficiles à évaluer pour l'instant sont prévues sur de nombreux segments industriels partout au Canada. De plus, alors que la croissance au Canada s'amenuisera en 2018, l'on s'attend à ce que l'économie américaine soit stimulée par l'importante réforme fiscale votée par le Congrès américain, laquelle réduira les taux d'imposition des sociétés de 35 à 21 pour cent. À moins que le Canada n'adopte rapidement des mesures de relance budgétaire semblables, il pourrait y avoir des répercussions à long terme sur les investissements dans le secteur manufacturier, même si la vigueur de l'économie internationale dans les économies développées demeurera très favorable aux exportations canadiennes.

La compétitivité du secteur manufacturier canadien continuera de faire face à de nombreux défis, notamment la baisse de productivité, l'incertitude réglementaire, la numérisation/automatisation partielle (surtout dans l'industrie des revêtements, où domine la petite entreprise) et l'accroissement des pressions commerciales et de la complexité. D'une part le Canada pourrait avoir des obstacles à surmonter avec son principal partenaire commercial, les États-Unis, et d'autre part il faudra se pencher sur les nouveaux accords commerciaux internationaux avec d'autres économies très performantes. Fait intéressant, la contribution de l'industrie manufacturière canadienne aux résultats économiques est passée de 30 pour cent du PIB au début des années 1950 à 20 pour cent en 2000, et elle n'est que de 10 pour cent aujourd'hui. Qui plus est, en plus de devoir investir dans de l'équipement et des installations car elles fonctionnent désormais à capacité, les entreprises manufacturières canadiennes seront confrontées à des pénuries de main-d'œuvre et à une planification de la relève difficile au cours des années qui viennent. Face à cette incertitude, l'on prévoit que les fusions et les acquisitions se poursuivront dans de nombreuses industries au cours des années qui viennent, et le secteur CASE ne fera pas exception.

Marchés industriels : Le gouvernement fédéral ayant réaffirmé son engagement à investir directement et indirectement dans l'infrastructure par l'entremise de la Banque

de l'infrastructure du Canada, l'on s'attend à ce que des milliards de dollars soient injectés dans de grands projets cette année et au cours des années à venir. La construction canadienne connaîtra probablement une croissance de quatre pour cent en 2018 après une légère flexion en 2017. La construction résidentielle devrait afficher une croissance stable de deux pour cent, tandis que les investissements dans la construction non résidentielle augmenteront de six pour cent. Les projets industriels non liés à la construction devraient également connaître une amélioration. En 2017 plus de deux millions de véhicules ont été vendus au Canada, surtout en raison des ventes record de camions légers. Les ventes de véhicules et, indirectement, de pièces d'automobiles devraient ralentir en 2018 en raison de la hausse des taux d'intérêt. Dans l'industrie du bois, l'imposition de droits à l'importation sur les expéditions canadiennes de bois d'œuvre entraînera des perturbations dans l'approvisionnement, de la volatilité dans les prix et des difficultés dans le processus national de transformation au cours des deux prochaines années. De nombreux producteurs de bois pourraient investir aux États-Unis, ce qui aurait un impact sur les ventes de revêtements pour le bois. On prévoit que même la rentabilité de l'industrie aérospatiale de pointe s'affaiblira après 2018, car la construction de nouvelles générations d'avions commerciaux ou de vaisseaux spatiaux et la demande de technologies de revêtement sans chrome et à base d'eau devrait croître principalement à l'extérieur du Canada. Par contre l'utilisation de revêtements pour protéger l'extérieur des avions contre la fissuration, l'érosion et la détérioration devrait augmenter.

Marchés de l'architecture : La déflation des prix et l'impact des nouvelles exigences en matière de prêts hypothécaires continueront de freiner les achats dans le domaine de l'immobilier. Les taux d'intérêt devraient continuer à grimper en 2019 et au début de 2020, ce qui ramènera le taux du financement à un jour à son niveau neutre de 2,75 pour cent et découragera l'achat. Le ralentissement économique des prochaines années entravera également la capacité d'acheter des maisons neuves au Canada, bien que l'on prévoie le maintien du secteur des copropriétés, qui demeure attrayant pour les jeunes professionnels et les baby-boomers qui prennent leur retraite. Même si les mises en chantier ont atteint 220 000 unités en 2017, la plus forte augmentation en dix ans, l'on s'attend à ce que la construction résidentielle contribue dans une mesure moindre à la croissance économique, car en raison de l'accessibilité et des contraintes foncières, les constructeurs se concentreront sur le segment des multilogements, qui contribue moins au PIB par unité que les maisons unifamiliales. Le vieillissement de la population canadienne se traduit également par une demande croissante de logements et d'installations de qualité pour personnes âgées. Entre temps, les dépenses de consommation de la population active demeureront faibles en raison du niveau d'endettement alarmant (à l'exclusion des prêts hypothécaires), qui touche la moitié des Canadiens, soit une dette moyenne de 1,68 \$ sur le marché du crédit pour chaque dollar de revenu disponible.

Toutes les économies provinciales devraient croître en 2018, mais à un rythme plus lent qu'en 2017. L'économie la plus performante en 2017 a été celle de l'Alberta dans presque tous les secteurs. En 2018, les économies provinciales qui enregistreront la croissance la plus marquée seront celles de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador, où une nouvelle plate-forme pétrolière extracôtière donnera un coup de barre à la région. Dans le reste du Canada atlantique, les changements démographiques et l'achèvement de grands projets d'immobilisations freineront la croissance. L'Alberta devrait connaître une reprise un peu plus lente. La possibilité de bulles immobilières à Toronto et à Vancouver demeure préoccupante. Dans l'ensemble, le nombre de nouvelles unités d'habitation au Canada devrait demeurer relativement stable cette année avant de diminuer en 2019. Au cours de cette période, le secteur des multilogements et de la rénovation continuera de connaître une croissance lente en raison d'un faible taux de chômage et de l'augmentation des taux hypothécaires, qui demeureront inférieurs à leur niveau de récession, et d'un allègement fiscal plus faible attendu du gouvernement dans les années à venir.

Statistique Canada estime que la valeur des expéditions des fabricants canadiens de peinture (à l'exclusion des exportations) a augmenté d'environ 15 pour cent en 2017 par rapport à 2016. La valeur totale des importations de peinture a atteint 1,49 milliard de dollars en 2017, soit une baisse de 3,5 pour cent par rapport à 2016, alors que les exportations totales de peinture sont demeurées stables. Le ratio importations/commerce pour la peinture dépasse maintenant 55 pour cent. Pour le secteur des adhésifs et des produits d'étanchéité en particulier, la valeur totale des expéditions (à l'exclusion des exportations) est estimée à 664 millions de dollars en 2017, soit une augmentation de 6,3 pour cent par rapport à 2016, alors que la valeur des importations (871 millions de dollars) a diminué de 2,5 pour cent. Le ratio importations/commerce intérieur dans ce secteur est de l'ordre de 67 pour cent en faveur des importations. Selon Statistique Canada, les deux secteurs ont déclaré des balances commerciales de plus en plus négatives au cours des dix dernières années.

Le secteur de la peinture architecturale au Canada, fabriquée ici ou importée, a généré un peu plus de la moitié du **volume** total des ventes de peinture et 37 pour cent de la **valeur** totale des ventes de peinture.

AMÉLIORATION du design

PROTECTION des atouts

RÉDUCTION des coûts du cycle de vie

PRÉSERVATION du patrimoine

AUGMENTATION de la valeur des biens



GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES AU CANADA

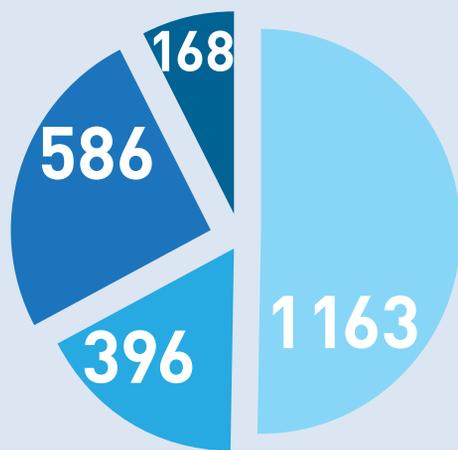
FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS

Si vous œuvrez dans l'industrie de la peinture et du revêtement au Canada (revêtements, adhésifs, produits d'étanchéité et élastomères) et que vous n'êtes pas pleinement au fait des enjeux de ce secteur, vous risquez de voir un impact négatif sur votre entreprise. Plus grave encore, votre entreprise pourrait avoir des problèmes de non-conformité, ce qui risque d'avoir des répercussions négatives sur votre marque. Bien que l'évaluation des produits chimiques dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques du Canada soit complexe et onéreuse, elle représente la « nouvelle norme » pour s'assurer que les produits chimiques utilisés dans les formulations sont sans danger pour la santé humaine et l'environnement. Il est donc essentiel pour ceux qui font affaire dans le secteur de fournir les données nécessaires pour favoriser la prise de décisions éclairées et fondées sur des données probantes quant aux produits manipulés par vos employés et vos clients.

Les membres de l'ACIPR le savent – et on le leur rappelle constamment – que le processus d'évaluation et de gestion des risques des produits chimiques en cours au Canada est une exigence permanente. Cela est vrai pour tous les produits chimiques déjà évalués, car les décisions actuelles peuvent toujours être révisées en fonction de nouvelles découvertes ou de faits scientifiques, de nouveaux scénarios d'utilisation et d'exposition ou de nouvelles préoccupations ou réglementations internationales qui peuvent menacer la circulation des marchandises. C'est pourquoi il est très important que tous les fabricants et fournisseurs de produits CASE se tiennent bien au courant par l'entremise de l'ACIPR, afin d'assurer leur pleine conformité réglementaire à chaque étape.

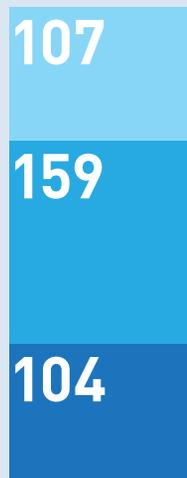
Le Comité de santé, de sécurité et d'environnement de l'association ainsi que le Comité de gérance des produits ont joué un rôle crucial dans le dossier des affaires réglementaires. L'ACIPR a été l'un des premiers secteurs à participer volontairement à des groupes d'étude avec les représentants du gouvernement fédéral relativement au Programme de gestion des produits chimiques (PGPC). Au fil des ans, l'ACIPR a compilé et fourni des données sur l'industrie afin de combler les lacunes dans les données du secteur et de fournir un point de vue d'ensemble sur les utilisations ainsi que des suggestions sur les mesures spécifiques de contrôle en tant que partie intégrante de la gestion des risques en fonction de la disponibilité de solutions de rechange ou de contrôle des risques. Le Groupe de travail de l'ACIPR sur les peintures et revêtements (GTPR) se réunit deux fois par année avec des représentants du gouvernement dans le cadre d'une réunion officielle d'une journée sur des sujets en lien avec le PGPC. Tous les membres de l'ACIPR, nouveaux ou actuels, petits ou grands, peuvent être représentés au sein du groupe de travail. L'ACIPR a également un Conseil des adhésifs et des

2.1 SUBSTANCES DE LA PHASE 3 DU PGPC À ÉVALUER POUR LES REVÊTEMENTS, ADHÉSIFS ET PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ POUR LA PÉRIODE 2016-2021



- Non confirmées par l'ACIPR
- Confirmées par la majorité des membres de l'ACIPR seulement (produits CASE) en 2017
- Confirmées au gouvernement par l'ensemble de l'industrie de la peinture en 2012 (produits CASE) (Mise à jour LIS 2)
- Substances communes aux deux bases de données

Les Années 3 à 5
2018-2019-2022



Les Années 1 et 2
2016-2017



- Non confirmées par les membres de l'ACIPR
- Non confirmées par le gouvernement
- Produits communs

produits d'étanchéité qui s'occupe spécifiquement des substances prioritaires du PGPC pour ce segment produites par 22 entreprises membres de l'ACIPR.

La gestion des produits chimiques au Canada demeure une préoccupation centrale et constante dans les activités quotidiennes de tous les fabricants et fournisseurs membres de l'ACIPR. Au cours de la dernière année, l'ACIPR et ses membres ont continué à se concentrer sur les résultats du PGPC, qui en est maintenant au milieu de sa troisième phase (CMP-3). Le gouvernement fédéral poursuit cette vaste entreprise visant à évaluer et à gérer 4 300 produits chimiques prioritaires dans le commerce au Canada, sur une période de 15 ans, soit de 2006 à 2021. Le secteur des revêtements a été identifié comme l'un des plus touchés par le PGPC, particulièrement au cours des phases 1 et 3. Entre le lancement du PGPC et la fin de l'année dernière, le gouvernement fédéral a évalué quelque 3 331 des 4 300 substances (77 pour cent) et en a déclaré toxiques 420 (12 pour cent). La majorité de ces substances était destinée à des utilisations particulières aux niveaux de concentration actuels et assujettis à d'importantes restrictions de nouvelle activité (NAC) ainsi qu'à un nombre limité de règlements ou de plans de prévention de la pollution. Ceci indique que l'industrie en général, et plus particulièrement le secteur des revêtements, **ont jusqu'à présent utilisé et géré les formulations et les rejets dans l'environnement de produits chimiques préoccupants**

de façon responsable et sage. Le gouvernement fédéral continue à mettre au point des mesures réglementaires et non réglementaires de gestion des risques suite à son évaluation des risques, bien qu'il y ait eu des retards notables dans l'approche pour le secteur pétrolier.

Au cours de la seule phase 3 du PGPC, de loin la plus importante avec 1 560 substances, le gouvernement a déterminé dès 2012 que le secteur de la peinture utilisait 586 substances. Étant donné que les formulations et le commerce des produits évoluent continuellement, l'ACIPR a sondé ses membres quant à son utilisation des produits du PGPC-3 cinq ans plus tard. Les répondants ont confirmé que 396 substances identifiées par le PGPC sont actuellement utilisées dans l'industrie des revêtements, bon nombre ressemblant à celles identifiées par le gouvernement. Cependant, des différences importantes ont également été notées par des membres de l'industrie des revêtements. Celles-ci ont mené à l'identification de nouvelles substances de « type 3 » plus susceptibles de faire l'objet d'une évaluation complète des risques. Cet exercice proactif de l'ACIPR visait à obtenir des décisions mieux éclairées de la part des évaluateurs et des gestionnaires de risques du gouvernement, qui ont beaucoup apprécié les mises à jour fournies. Il peut sembler contre-intuitif pour l'industrie d'aider le gouvernement au début du processus d'évaluation, mais l'ACIPR encourage ce processus car il sera bénéfique du point de vue des

opérations commerciales en ce qui touche les substances actuellement utilisées au-dessus ou en dessous des seuils de déclaration établis par le gouvernement. Plus important encore, il aide à fournir à chaque entreprise la certitude qu'il lui faut. Cet effort permet la prise de décisions éclairées et des décisions fondées sur des données probantes, ce que l'ACIPR applaudit. Le gouvernement fédéral continue d'accueillir la soumission volontaire d'information en ligne et l'ACIPR joue un rôle d'intermédiaire actif dans ce processus.

Ébauches de rapports d'évaluation et rapports définitifs du PGPC-3 : Les membres de l'ACIPR ont accueilli favorablement le résultat de plusieurs décisions de « non-toxicité » proposées dans les récentes ébauches de rapports d'évaluation préalable. Ce fut également le cas pour de nombreuses ébauches de rapports ou de rapports définitifs dans plusieurs groupes publiés en 2018, notamment : acrylates/méthylacrylates, hétérocycles, NMP et NEP, éthers de glycol, sulfates d'alkyle et a-oléfines sulfonates, thiols et alcanes à chaîne courte (éthane, propane, butane). La publication de plusieurs documents sur l'approche scientifique et de rapports d'évaluation préalable rapides pour les polymères et les UVCB a également confirmé la non-toxicité de nombreuses substances utilisées dans le secteur. Les membres de l'ACIPR n'ont pas fourni de commentaires spécifiques remettant en question ces rapports d'évaluation préalable.

Plan continu du PGPC sur deux ans pour 2018-2019 : À mesure que le gouvernement se penche sur d'autres groupes, il y aura probablement d'autres substances de type 3 au sein de divers groupes de produits chimiques répondant aux critères de toxicité. Plusieurs ébauches de rapports d'évaluation préalable pour les substances utilisées dans les peintures et les adhésifs devront être examinées avec soin plus tard cette année et au début de l'année prochaine. Celles-ci portent notamment sur des produits tels que les acides naphthéniques et leurs sels, les résines époxy, les cétones, les poly (résines phénol-formaldéhyde), les pigments et les colorants (y compris le dioxyde de titane), ainsi que le furanne et ses dérivés utilisés dans les produits qui changent la couleur. Les décisions finales proposées seront publiées pour le NMP, largement utilisé. L'ACIPR continuera également de surveiller les restrictions relatives aux principaux biocides contenus dans le PGPC, notamment les composés du cuivre, ceux gérés en vertu de la LCPE tout en étant régis par la *Loi sur les produits antiparasitaires*, gérée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) sous l'égide de Santé Canada. Plusieurs groupes de produits clés utilisés dans le secteur pétrolier seront également examinés, y compris les naphas à bas point d'ébullition, les huiles de base, les huiles usées et raffinées ainsi que d'autres substances utilisées dans les produits commerciaux. Des progrès seront également à surveiller dans les initiatives future de gestion des risques pour les substances du PGPC-3, qui sont non toxiques aux niveaux actuels, et pour 82 substances déjà soumises à une enquête de rendement en 2017 ainsi qu'à des mesures spécifiques. L'ACIPR continuera d'en assurer le suivi.

Substances Défi et non-Défi de la phase 2 du PGPC : L'ACIPR continuera à surveiller de près de nombreux développements réglementaires importants, notamment l'incidence de la réglementation finale ou des mesures de contrôle des risques sur les éléments suivants : les émissions de formaldéhyde des produits composites à base de bois,

les nouvelles restrictions d'activité importantes pour le goudron de houille, les restrictions de l'éthylbenzène dans les laques, teintures et vernis, et les produits d'étanchéité pour planchers en béton, y compris ceux en aérosol. À la suite de la consultation sur l'approche proposée sur les émissions de formaldéhyde en 2017, l'ACIPR a fourni plus de détails sur l'utilisation des résines de formaldéhyde (ULEF) dans les produits de revêtement. Dans le sous-groupe des phtalates du PGPC-2, deux substances ont été jugés toxiques et l'ACIPR a confirmé la rare utilisation de ces substances dans le secteur. Les évaluateurs examineront également la façon de limiter les niveaux d'utilisation actuels pour plusieurs des 26 autres phtalates, dont la moitié pourrait avoir des effets cumulatifs. Un autre sous-groupe du CMP-2 qui pourrait poser des difficultés à certains membres au cours de l'année 2018, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de biocides, est celui des substances contenant du bore.

Le rapport final d'évaluation préalable des DMD/MDD a conclu que les DMD étaient toxiques au sens de la LCPE et a proposé des dispositions relatives à une NAC pour limiter l'utilisation des MDD. Toutefois, les mesures de gestion des risques ne cibleront pas spécifiquement les utilisations industrielles actuelles de ces composés par les membres de l'ACIPR. Pour la substance EMDEG (lot 3 du Défi), le code de pratique sur l'utilisation de peintures alkydes d'intérieur sera abandonné après l'entrée en vigueur plus tard cette année d'une dernière modification de « nouvelle activité importante. » L'ACIPR a consulté ses membres sur l'impact d'une nouvelle limite de concentration d'un pour cent p/p pour tous les produits de teinture dans le commerce, qui peuvent contenir du MEKO (2-butanone-oxime). Le rapport final d'évaluation préalable des retardateurs de flamme confirmera sans doute la toxicité de trois produits, mais qui ne semblent pas être utilisés dans les produits de peinture (DBDPE, TCPP, DP).

Mise à jour de l'inventaire 2017 en prélude à la phase 4 du PGPC : Le gouvernement fédéral effectuera des mises à jour de l'inventaire sur un processus cyclique de quatre ans et a déjà terminé la troisième mise à jour de l'inventaire (MJ3) au cours du premier semestre de 2017, laquelle portait sur 1 550 substances et polymères. Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada ont recueilli ces renseignements obligatoires afin de commencer à détailler les priorités et à planifier la prochaine phase du PGPC (phase 4), qui débutera après 2020. Dans l'avenir, le gouvernement étendra progressivement ses efforts d'évaluation des risques aux nouvelles substances et exigera plus de transparence en ce qui concerne leurs utilisations spécifiques. De 400 à 500 nouvelles substances sont ajoutées à la Liste extérieure chaque année.

Après 2020 : Le gouvernement prévoit également structurer les prochaines phases du PGPC en mettant davantage l'accent sur le cycle de vie des produits chimiques dans la chaîne d'approvisionnement, les populations vulnérables, les progrès scientifiques, les nouveaux outils et les méthodologies innovantes, les substituts et les solutions de rechange, les impacts cumulatifs, l'efficacité accrue des mesures de gestion des risques et de mise en application, les priorités émergentes (perturbateurs endocriniens), l'exposition professionnelle, ainsi que l'examen des stratégies internationales en matière de produits chimiques. Ce dernier point est important, car l'avenir de la gestion des produits chimiques

au-delà de 2020 fait également l'objet de discussions actives de la part d'organismes internationaux importants comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), la stratégie de l'Union européenne pour un environnement non toxique, la chimie verte et d'autres organismes. L'ACIPR et d'autres associations de l'industrie ont participé de diverses façons aux efforts de consultation après 2020 d'Environnement et Changement climatique Canada, de Santé Canada et des organisations internationales par l'entremise de l'IPPIC. Nous continuerons à surveiller de près l'évolution du fort populaire programme PGPC ainsi que l'engagement du Canada sur la scène internationale en lien avec ce programme.

Examen de la LCPE : Le PGPC est une fonction essentielle de la LCPE et l'élaboration des phases suivantes du programme se fera de concert avec l'engagement du gouvernement à examiner de près la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) au cours de 2018-2019. Environnement et Changement climatique Canada doit à présent se pencher sur de nombreuses recommandations de modifications à la Loi, émises l'an dernier par le Comité parlementaire sur l'environnement et le développement durable. À compter de la mi-2018, le gouvernement fédéral étudiera des modifications possibles à la Loi ou des façons de réagir à certaines recommandations dans les contraintes de la législation actuelle sans qu'il soit nécessaire de la modifier. Ceci sera communiqué par la ministre de l'Environnement dans une réponse officielle attendue en juin 2018.

En 2017, l'ACIPR a participé activement au dépôt de plusieurs soumissions au Rapport parlementaire sur la gestion des produits chimiques, car un certain nombre de ces recommandations remettaient en question des fondements importants de la LCPE et, indirectement, du PGPC. Il s'agissait notamment d'imposer à l'industrie le fardeau de prouver que les produits chimiques doivent être maintenus dans le commerce, d'accroître les exigences en matière d'étiquetage obligatoire des dangers, d'exiger davantage le recours à des substances et produits de remplacement. L'ACIPR gardera l'œil sur la position du gouvernement à l'égard des 14 recommandations posant les difficultés les plus graves pour l'industrie et poursuivra son travail auprès du gouvernement sur la meilleure façon d'aller de l'avant. Certaines des recommandations du comité parlementaire entraîneraient une augmentation du nombre de substances interdites au Canada, une approche « pas de données, pas de marché » pour l'évaluation des produits chimiques semblable à la méthode européenne (REACH) plus coûteuse, alors que de nombreuses PME canadiennes n'ont pas la capacité de recherche nécessaire pour adopter une approche aussi rigoureuse, laquelle risque de ne pas produire les résultats escomptés pour la santé et l'environnement en bout de ligne et de prolonger considérablement la période d'évaluation. Une telle méthode n'est dans l'intérêt de personne, comme beaucoup l'ont constaté en Europe.

Bien que le rapport et les recommandations du Comité parlementaire aient largement approuvé les revendications de certains ONG, qui continuent à plaider en faveur d'une approche fondée sur les dangers plutôt que sur les risques, il reste que cette dernière a bien servi le Canada jusqu'à présent, avec des décisions opportunes et fondées sur des données scientifiques et l'adoption de plans de gestion des

risques au besoin. Ce point de vue est appuyé par plusieurs autres pays, qui commencent maintenant à suivre l'exemple du Canada en matière de gestion des produits chimiques.

Composés organiques volatils : Les COV étant considérés comme toxiques, ils font partie des produits chimiques préoccupants en vertu du PGPC. L'évolution de la réglementation entourant les composés organiques volatils (COV) dans les produits CASE domine toujours les priorités de l'ACIPR. L'association a continué à promouvoir activement la conformité aux deux règlements sur les COV en vigueur au Canada pour les produits de finition automobile et les peintures architecturales. La publication du troisième projet de règlement sur les COV pour certains produits dans la *Partie I de la Gazette du Canada* est prévue plus tard cette année. L'ACIPR a commenté activement le projet de règlement de Metro Vancouver visant à renforcer les lois municipales quant à l'utilisation obligatoire de trois catégories de produits de finition automobile déjà à faible teneur en COV. Cette approche vise à imiter les efforts de plusieurs comtés californiens, qui ont même envisagé l'élimination d'un composé clé non considéré comme un COV, le TBAC, et qui interdira peut-être plusieurs autres composés comme le chrome hexavalent. Le nouveau règlement renforcera également les exigences de filtration pour ces produits. S'il est adopté, il aura un impact négatif sur plus de 400 ateliers de carrosserie dans la région métropolitaine de Vancouver.

L'ACIPR a fait valoir que des limites de COV plus restrictives dans un territoire de compétence locale par rapport à d'autres en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada introduiraient un précédent inutile, car elles ne feront rien pour améliorer la qualité de l'air. De même, ceci sera très difficile à microgérer pour les fabricants de peinture et pourrait contrevenir au droit de la concurrence et perturber le marché. L'ACIPR a également argué que Metro Vancouver devait respecter les limites fédérales existantes en matière de COV et a démontré que l'adoption de limites plus restrictives dans la région n'améliorerait guère la qualité de l'air. L'ACIPR a même élaboré un scénario de bilan massique pour la réduction des émissions de COV par l'application de produits COV plus restrictifs dans la vallée du bas Fraser seulement, lequel a démontré que le règlement proposé aurait très peu de bienfaits pour l'environnement s'il n'y a pas de changement dans le TBAC ou dans la réactivité photochimique des solvants remplacés.

Nanomatériaux : Un autre élément clé des initiatives fédérales de gestion des produits chimiques est le cadre d'évaluation des risques pour la nanotechnologie et les nanomatériaux. À la fin de l'année dernière, l'ACIPR a reçu du gouvernement fédéral la confirmation que le secteur de la peinture représente 22 des 53 numéros de classification uniques pour certains produits chimiques (numéro CAS). Toutefois, les membres de l'ACIPR ont confirmé qu'il s'agit surtout de déclarations de présence accidentelle de nanoformes dans les ingrédients chimiques en poudre (p. ex. taille des particules de queue), puisque les nanomatériaux ne sont pas ajoutés intentionnellement à des produits pour conférer des propriétés ou des fonctions spécifiques. Le gouvernement communique actuellement de façon individuelle avec les entreprises afin d'obtenir des renseignements fidèles sur le volume et de combler d'autres lacunes dans les données sur la nanotechnologie. Il finalisera son approche à l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé



humaine des 53 nanomatériaux prioritaires confirmés dans le commerce et établira les principales considérations pour l'évaluation et les incertitudes connexes. Les intervenants seront consultés plus tard en 2018 au sujet du document sur l'approche et du cadre d'évaluation des risques.

Activités internationales liées au PGPC: Outre le PGPC, l'ACIPR, l'American Coatings Association et l'IPPIC (International Paint and Printing Ink Council) se sont particulièrement penchés sur les enjeux internationaux préoccupants au-delà de nos frontières. Il s'agit notamment de la réduction importante des biocides et des agents de conservation autorisés dans les contenants de peinture et à l'étape du durcissement, des microplastiques, de la récolte de mica par les enfants et des nanotechnologies. Le comité REACH et CLP (Caracal) de l'UE n'a pas encore accepté l'avis du comité d'évaluation des risques de l'ECHA visant à classer le TiO₂ comme cancérigène de catégorie 2, ce qui aura des répercussions négatives sur de nombreuses industries du monde entier. L'industrie de la peinture et des revêtements est le principal utilisateur de TiO₂ et serait par conséquent la plus touchée. Notre secteur a fait valoir aux autorités de l'UE que la science soutenant la catégorisation du TiO₂ n'est pas fiable et qu'il n'y a pas de preuve épidémiologique de risque de cancer pour l'exposition à long terme à la poussière de TiO₂ peu soluble. D'ici 2019, la Commission européenne rendra sa décision finale sur le statut du TiO₂, qui pourra alors être soumis à un étiquetage obligatoire de danger pour une multitude de produits, soit une « mise en garde » que le produit cause le cancer. Cette nouvelle classification n'est pas attendue dans l'UE avant la mi-2020.

Réévaluation par l'ARLA d'agents de conservation de la peinture dans la boîte et pendant le durcissement :

En 2017, l'ACIPR a dû agir rapidement contre les décisions mal avisées visant l'interdiction ou la restriction d'agents de conservation utilisés dans les peintures et les revêtements. L'ACIPR a présenté plusieurs soumissions au gouvernement fédéral relativement aux décisions, rendues à la hâte par l'Agence fédérale de réglementation de la lutte

antiparasitaire (ARLA), d'interdire certains agents de conservation dans les contenants de peinture. Ni les commentaires des fabricants ni ceux des utilisateurs n'ont été sollicités aux fins de l'évaluation et avant la publication des décisions finales sur l'OIT (dont l'élimination est prévue pour mai 2019) et la CMIT/MIT (qui doit être considérablement restreinte dans les peintures et adhésifs à compter de décembre 2018). Une présentation sera faite à l'ARLA afin de lui permettre de réexaminer ces évaluations avant l'entrée en vigueur des restrictions. La nouvelle évaluation sera fondée sur de nouvelles données fournies par l'ACIPR sur l'exposition à l'OIT ainsi que sur une récente étude portant sur les scénarios d'utilisation et d'exposition (pinceaux, rouleaux et autres) réalisée par le groupe de travail sur les biocides de l'American Chemistry Council.

Lors de récentes réunions avec des représentants de l'ARLA, l'Agence a confirmé son intention de repousser ses décisions visant les principaux agents de conservation de la peinture afin de se concentrer sur une nouvelle approche d'analyse groupée uniquement pour ce secteur. Le 16 février 2018 l'ARLA publiait sa Note de réévaluation REV2018-02, Démarche de réévaluation des produits antiparasitaires employés comme agents de conservation dans les peintures et enduits et utilisations connexes. Selon le calendrier de réévaluation de l'ARLA 2017-2021, toutes les décisions finales ou proposées continueront d'être publiées pour les autres utilisations de ces agents de conservation. Toutefois, les résultats de l'analyse groupée pour les applications de peinture doivent également être publiés dans le délai établi de cinq ans.

Afin d'éclairer davantage l'ARLA dans son analyse d'autres agents de conservation comme le folpet, le dazomet, le chlothalonil et l'omadine de sodium, l'ACIPR continuera à assurer la liaison avec l'ARLA pour combler toute lacune dans les données et l'aider à prendre des décisions éclairées sur l'utilisation des biocides dans la peinture, surtout en ce qui a trait aux scénarios d'exposition. L'industrie doit être vigilante, car



les biocides font l'objet d'un examen de plus en plus approfondi ainsi que de restrictions au Canada. Si votre entreprise utilise des biocides, c'est une chose à surveiller de près; il est également conseillé de fournir des données à l'ACIPR afin de favoriser des résultats éclairés.

L'ARLA a accepté de collaborer avec l'ACIPR à une publication sur l'utilisation exclusive obligatoire de biocides homologués par l'ARLA dans tous les « articles traités » importés au Canada. Un récent avis juridique a fourni à l'ARLA une certitude accrue à l'effet que la loi et les politiques actuelles couvrent adéquatement les obligations liées à l'utilisation de pesticides homologués dans les « articles traités. » Ainsi, une nouvelle politique fédérale sur les articles traités dans ce contexte ne sera plus nécessaire. Toutefois, l'Agence a l'intention de diffuser des messages sur la conformité aux déclarants et aux utilisateurs, tout en collaborant avec l'ACIPR à l'élaboration de ces messages. **L'ACIPR recueille actuellement les points de vue des membres ainsi que des exemples de mentions incertaines sur l'étiquette liées à l'utilisation de biocide dans la peinture importée.**

L'ACA et l'ACIPR ont soumis une lettre conjointe au Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis en 2017 pour s'assurer que la question des biocides utilisés comme agents de conservation de la peinture dans la boîte et pendant le durcissement reçoive l'attention nécessaire et que l'on tienne davantage compte de

la demande de l'industrie pour l'harmonisation des méthodes d'évaluation des risques et des décisions connexes entre l'ARLA et l'EPA américaine.

Comité scientifique fédéral chargé d'examiner les substitutions éclairées et l'évaluation des solutions de rechange : Les produits chimiques de substitution ou de rechange sont chose courante depuis de longues années, et certaines entreprises s'emploient activement à améliorer l'écodurabilité de leurs produits. La substitution est le remplacement de substances dangereuses par des substances moins dangereuses ou sans danger dans les produits ou les procédés, tout en maintenant une fonctionnalité équivalente. Les gouvernements subissent des pressions pour prendre les substitutions « éclairées » plus au sérieux et harmonisent davantage leurs efforts avec les travaux déployés en ce sens à l'échelle internationale. L'évaluation des solutions de rechange consistera en un « processus d'identification et de comparaison des solutions de rechange chimiques et non chimiques possibles pour remplacer les substances chimiques préoccupantes en fonction de leurs dangers, de leur rendement et de leur viabilité économique. » L'étude de substances et d'ingrédients de remplacement fera de plus en plus partie intégrante des activités commerciales de l'industrie chimique au Canada. Des entreprises du monde entier ont pris de l'avance et sont déjà engagées dans cet effort. C'est un dossier que l'industrie doit continuer à surveiller et dans lequel elle doit s'engager à long terme.

ARTICLES D'INTÉRÊT



BIOCIDES POUR LES AGENTS DE CONSERVATION UTILISÉS DANS LA PEINTURE SOUS EXAMEN AU CANADA

Les récentes décisions du gouvernement fédéral sur l'interdiction ou la restriction des biocides dans les produits de conservation de la peinture au Canada ne feront guère plus que nuire aux fabricants canadiens de peinture. Ceci comprend les importations de peinture au Canada, qui représentent désormais plus de 50 pour cent de toute la peinture vendue au Canada. Cette tendance à la baisse se poursuivra certainement si les décisions du gouvernement ne sont pas fondées sur des preuves scientifiques.

Cinq décisions récentes visant les biocides ont une incidence sur les ingrédients actifs antimicrobiens essentiels utilisés comme agents de conservation dans les contenants de peinture pour protéger l'intégrité dans la boîte et pendant le durcissement. Ces ingrédients actifs sont nécessaires pour les revêtements à base d'eau, qui sont sensibles à divers microorganismes jusqu'au moment de leur application. Ces ingrédients actifs sont nécessaires pour les revêtements à base d'eau, qui sont sensibles à divers microorganismes au moment de l'application. Ces revêtements représentent maintenant plus de 95 pour cent de la peinture au latex utilisée au Canada. L'industrie est également préoccupée par le fait que les rares biocides qui demeurent autorisés à ces fins seront réévalués au cours des prochaines années.

L'ACIPR a fortement remis en question le processus de décision au nom de l'industrie canadienne de la peinture, tant les déclarants que les utilisateurs. Si ces décisions tiennent, elles auront un impact négatif et irréversible sur des centaines de produits de peinture fabriqués au Canada ou importés. Une entreprise a confirmé que l'interdiction récente d'un seul de ces agents de conservation aurait des répercussions sur une centaine de produits qu'elle fabrique aujourd'hui au Canada. Ces produits devront être reformulés à l'aide de produits de rechange non testés, ce qui est à la fois long et coûteux, et les nouvelles formulations risquent même de ne pas bien réagir aux nouveaux biocides. Qui plus est, ces biocides de rechange sont en cours d'évaluation et pourraient eux-mêmes être interdits ou restreints, ce qui irait à l'encontre de l'objectif visé. Cette incertitude entraîne des perturbations dans les échanges, des pertes économiques et des règles du jeu inégales pour les entreprises canadiennes, en particulier pour les nombreuses PME, au moment même où la renégociation de l'ALENA pourrait poser d'autres défis pour les entreprises canadiennes.

Dans le cas de plusieurs de ces substances, les fabricants de peinture n'ont jamais été consultés directement quant aux scénarios d'utilisation et aux effets de l'exposition. Une décision finale a récemment été prise sans tenir compte de l'engagement clairement énoncé du gouvernement fédéral à « utiliser divers moyens de communication, notamment des webinaires et des plans de travail, afin de mieux informer le public et de mettre à contribution les intervenants, y compris les utilisateurs de produits antiparasitaires, les détaillants et les consommateurs au cours de l'exercice de réévaluation. »

De plus, dans les deux cas il y aurait eu rejet de l'information scientifique contributive par les déclarants (qui fournissent les matières brutes) pour réfuter les hypothèses quant à la méthodologie d'évaluation des risques ainsi qu'à l'utilisation et à l'exposition. En revanche, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) était disposée à tenir compte de cette information scientifique et a accepté de mettre en attente sa décision visant la même substance, histoire de donner aux déclarants le temps de recueillir et de présenter d'autres données à l'EPA en vue d'une évaluation plus complète fondée sur des données probantes. Il n'y a donc aucune harmonisation réglementaire avec les États-Unis en raison de cette décision canadienne hâtive prise en mai 2017, alors qu'elle était prévue pour mars 2018. Ceci va clairement à l'encontre du désir d'harmonisation du gouvernement énoncé dans son mandat actuel : « Pour obtenir d'autres gains en efficacité, l'ARLA étudie actuellement l'harmonisation des calendriers de réévaluation avec ceux de l'Environmental Protection Agency des États-Unis ou des possibilités de partage de travail dans le cadre des examens, le cas échéant. »

Cette malencontreuse décision survient à un moment où plus de 95 pour cent de la peinture utilise maintenant une technologie à base d'eau plus respectueuse de l'environnement. Le passage à la peinture à l'eau, par opposition à celle à base de solvant, est un objectif de longue date de l'industrie de la peinture, qui vise à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) dans les produits de peinture. Il s'agit d'une initiative volontaire de l'industrie qui a donné lieu en 2009 à l'adoption d'un règlement fédéral sur les COV pour les revêtements architecturaux et automobiles en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE).

Depuis, l'industrie de la peinture et des revêtements a réduit d'encre 75 pour cent les émissions de COV dans les revêtements. Toutefois, l'élimination des solvants d'une foule de produits a eu pour effet d'augmenter la sensibilité des revêtements à base d'eau à divers microorganismes, y compris la croissance de moisissures de surface, ce qui accroît le besoin d'additifs antimicrobiens en plus des ingrédients biocides habituels ajoutés dans la boîte. Une attaque microbologique réduit considérablement la durée de conservation de la peinture et risque de rendre le produit inutilisable en quelques jours.

Jusqu'à présent, les fabricants de peinture ont eu pour priorité d'éliminer ou d'éviter les substances toxiques déclarées ou de s'éloigner des substances soupçonnées d'être toxiques pour la santé et l'environnement. ■



AMÉLIORATION CONTINUE DES PROGRAMMES DE RECYCLAGE DE LA PEINTURE GRÂCE À PRODUCT CARE

Aujourd'hui, la Product Care Association (PCA) gère des programmes de gestion des produits (recyclage) dans toutes les provinces du Canada à l'exception de l'Alberta. Les produits recyclés par PCA comprennent la peinture, les détecteurs de fumée et autres déchets ménagers dangereux, ainsi que les produits d'éclairage au Canada et aux États-Unis. PCA fournit également des services de gestion à un certain nombre d'autres programmes au Canada et aux États-Unis pour des produits tels que les appareils électroménagers, l'équipement motorisé extérieur et les matelas.

LES DÉBUTS DU PROGRAMME PRODUCT CARE

Tout a commencé en 1994 lorsque la Colombie-Britannique est devenue la première province à adopter un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), selon lequel les producteurs et les premiers importateurs de peinture devaient établir des programmes de recyclage en fin de vie pour leurs produits. Les fabricants, détaillants et importateurs ont d'abord été pris par surprise, mais ils se sont vite rendu compte qu'une approche collective était la meilleure solution. L'organisme sans but lucratif BC PaintCare a donc été créé, et celui-ci s'est rapidement transformé en un système de collecte à l'échelle de la province. En 1998, la réglementation de la C.-B. en matière de REP a été élargie pour inclure les peintures en aérosol, les pesticides, les liquides inflammables et l'essence. La gestion de ces produits nouvellement désignés a fini par être divisée entre BC PaintCare et un autre organisme, BC Consumer Product Care.

UNE DÉCENNIE DE CROISSANCE ET DE DIVERSIFICATION

En raison de leurs nombreux membres communs et par souci d'efficacité, BC Paint Care et BC Consumer Product Care ont fusionné en 2001 et la Product Care Association (PCA) est née. Pendant ce temps, d'autres provinces prenaient note de la capacité de l'industrie de la peinture à mettre en œuvre des programmes de recyclage efficaces avec un minimum d'effort de la part du gouvernement. En 2001, le programme québécois de recyclage de peinture Éco-Peinture a été mis sur pied et, quelques semaines après avoir pris la barre de PCA en 2002, le président Mark Kurschner s'est rendu sur la côte est pour négocier le rôle de l'industrie en regard de la réglementation sur le recyclage de la peinture en Nouvelle-Écosse.

Malgré l'engagement des gouvernements provinciaux à harmoniser la réglementation REP, ce n'était que le début d'une longue série d'interactions complexes entre les organismes de réglementation de plusieurs provinces. En 2006 et 2012 respectivement, la Saskatchewan et le Manitoba ont adopté des règlements sur la REP semblables à ceux de la C.-B. En 2008, l'Ontario et l'Alberta ont décidé que l'industrie devait financer, mais non gérer, leurs programmes de recyclage de la peinture. De 2009 à 2012, les autres provinces maritimes ont adopté des règlements sur la REP dans le domaine de la peinture mais, contrairement à d'autres provinces, les frais visibles au point de vente ont été interdits.

D'autres groupes de l'industrie ont alors entamé leur propre démarche de REP, et plusieurs ont fait appel à l'expertise de PCA. En 2012, en plus des programmes de peinture dans huit provinces, PCA gérait entièrement ou partiellement les programmes de REP pour les produits électroniques en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec, la peinture en Oregon et en Californie, les produits d'éclairage dans l'État de Washington, au Québec et en Colombie-Britannique, et les alarmes, les petits appareils électroménagers, les jouets et les programmes d'équipement motorisé extérieur en Colombie-Britannique.

Bien que plusieurs de ces programmes soient devenus indépendants, PCA continue d'exploiter directement 13 programmes dans neuf provinces (à l'exception de l'Alberta), et un dans l'État de Washington, et fournit des services de soutien à quatre autres programmes au Canada et aux États-Unis.

L'INTENDANCE DE LA PEINTURE EN ONTARIO

«La peinture est notre principal produit et la peinture en Ontario est notre principal programme, déclare Mark Kurschner, président de PCA. Il a fallu dix ans d'efforts avant que PCA puisse lancer le Programme d'intendance de l'industrie de la peinture de l'Ontario. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'ACIPR avec de nombreux arrêts, départs et embranchements avant d'obtenir le feu vert pour démarrer le programme le 30 juin 2015. L'Ontario demeure un défi permanent, car son système de réglementation de la REP fait actuellement l'objet d'une refonte complète.

L'équilibre : Dans tous les cas, PCA s'efforce d'améliorer continuellement les réseaux de collecte, la sensibilisation des consommateurs et les taux de récupération et de recyclage, tout en travaillant en collaboration avec les organismes de réglementation, les partenaires de service et les membres de l'industrie. Le défi constant consiste à maintenir un équilibre entre les exigences réglementaires et l'efficacité du programme afin d'assurer la conformité des membres de l'industrie à un coût raisonnable, lequel sera en bout de ligne assumé par les consommateurs.

LE SYSTÈME DE COLLECTE

PCA développe et améliore continuellement ses systèmes de collecte. Les options de sites de collecte varient d'une province à l'autre; dans certains endroits, les municipalités jouent un rôle clé et parfois des dépôts de bouteilles participent au processus.

«On peut faire une comparaison intéressante entre, d'une part, le programme de la Saskatchewan, qui disposait du système bien établi de dépôt de bouteilles de SARCAN dans toute la province et, d'autre part, celui du Manitoba, où il n'y avait pas de sites de collecte permanents lorsque nous avons commencé, mais simplement une douzaine d'événements de collecte de recyclage annuels gérés par le gouvernement provincial. PCA a dû fournir des fonds pour mettre en place des sites de collecte permanents», explique M. Kurschner.

«Une initiative de système de collecte que nous encourageons vivement est l'expansion des sites de retour au lieu d'achat. L'ACIPR et ses membres ont été très réceptifs à cet égard, ajoute M. Kurschner. Plus nous avons de sites de vente au détail, meilleure est l'accessibilité pour les consommateurs, plus il y a d'achalandage dans les magasins, et plus le programme est économique.»

Les sites de retour au lieu d'achat sont également importants sur le plan stratégique, car ils procurent plus d'options pour bâtir un réseau de collecte. «Nous avons eu une assez bonne participation pour le retour au lieu d'achat au cours des dernières années, mais nous voulons augmenter considérablement leur présence. Dans le programme PaintCare américain, la majorité de la peinture non utilisée est recueillie par

les détaillants de peinture. Cela s'est avéré un énorme avantage en termes d'accessibilité pour les consommateurs, car il est naturel de la rapporter là où vous l'avez achetée, en plus d'éliminer le besoin de sites de collecte payants. L'industrie de la peinture y gagne, l'achalandage augmente et les coûts du programme diminuent», ajoute M. Kurschner.

APRÈS LA COLLECTE DE LA PEINTURE

Lorsque le programme de peinture de PCA a été lancé en Colombie-Britannique et que le concept de recyclage de la peinture est né, il n'y avait pas de recycleurs de peinture et PCA a dû établir sa propre usine de traitement. L'emplacement a changé, mais depuis plus de 20 ans l'usine de PCA recueille, trie et combine les résidus de peinture avant de les envoyer aux fabricants de peinture recyclée.

«Le programme de la Colombie-Britannique nous a permis de comprendre les défis et les coûts en lien avec une telle exploitation», déclare M. Kurschner. En 2016, l'usine a traité 3 301 614 litres de peinture provenant de plus de 200 points de collecte dans la province. À mesure que les programmes de REP de PCA se sont étendus à toutes les régions du pays, PCA a eu la chance de trouver des partenaires de service innovateurs pour gérer les résidus de peinture dans d'autres provinces.

La peinture est un produit unique dans le monde du recyclage, c'est-à-dire liquide, teinté sur commande et consommable. Dans un monde idéal, il n'y aurait pas de résidus. La qualité des résidus de peinture est un problème de longue date; quelque 80 pour cent peuvent être réutilisés ou retransformés en peinture, mais si la peinture retournée par le consommateur n'est pas de bonne qualité, elle ne peut être recyclée et il faut innover pour trouver des moyens d'en disposer en dernier recours.

Parfois, la peinture de piètre qualité peut être incorporée dans un autre produit comme le béton. Elle peut également être combinée à un autre déchet tel que de la sciure de bois pour créer un combustible. Il faut davantage de recherche et de développement, et PCA étudie d'autres programmes et travaille avec d'autres chercheurs pour mettre au point des solutions.

L'une des priorités de PCA consiste à sensibiliser les consommateurs sur le stockage et le recyclage de la peinture. Le message : «Achetez uniquement ce dont vous avez besoin, utilisez ce que vous achetez, et rapportez le reste à PCA pour recyclage.» Les consommateurs sont avisés de conserver les contenants scellés et bien entreposés afin d'éviter le séchage et la congélation, qui rendent la peinture difficile à recycler.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'un des principes directeurs de PCA est l'amélioration continue. Au fur et à mesure que des produits, des juridictions et des partenariats s'ajoutent à son programme, PCA continue d'innover et d'améliorer ses méthodes de gestion. L'entreprise reconnaît la contribution de l'industrie par l'entremise de ses membres ainsi que la collaboration et le soutien de l'ACIPR. ■



L'INDUSTRIE DES REVÊTEMENTS DONNE L'EXEMPLE EN ÉCODURABILITÉ

Nombre de grandes entreprises ainsi que certaines PME, y compris des entreprises membres de l'ACIPR, ont des objectifs et des cibles de développement durable et en font régulièrement rapport publiquement. Ces objectifs sont adoptés pour des raisons environnementales, mais également commerciales. Il a été démontré qu'une utilisation efficace des ressources naturelles, comme l'énergie, permet de réduire les coûts d'exploitation. Ces dernières années, avec l'importance croissante de la gestion responsable des produits, appelée économie circulaire, les entreprises déploient des efforts pour réduire l'impact environnemental de leurs produits et services sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le défi pour l'avenir consiste à intensifier ces efforts.

De nombreuses initiatives sont bien sûr aussi dictées par les préférences des clients. Les peintures et les revêtements ont été réglementés en termes d'émissions de COV et autres, et un mouvement notable a eu lieu vers les produits à base d'eau pour les peintures décoratives, lequel est en train de s'étendre à d'autres catégories, mais les pressions réglementaires continuent. Les entreprises se sont également penchées sur les programmes visant à réduire la consommation de carburant et l'empreinte immobilière et à mieux gérer l'eau et les eaux usées, le tout sans affecter la qualité du produit pour le client. Ces approches stimulent aujourd'hui la concurrence sur le marché; les entreprises de peinture et de revêtements notamment mettent au point des produits qui aident les entreprises et leurs clients à réduire leur empreinte environnementale tout en créant de la valeur pour l'entreprise. Entre autres :

- les revêtements utilisés dans les installations de communication, les antennes paraboliques et les radars résistent à la corrosion, à l'abrasion et sont autonettoyants dans la plupart des environnements;
- les revêtements de fibres optiques rendent possible la technologie du téléphone et de l'Internet en protégeant les fibres de verre qui transmettent des signaux de télécommunications;

- les peintures architecturales sont maintenant plus durables et protègent les actifs;
- les revêtements en poudre pour automobiles réduisent les étapes du processus et la consommation d'énergie;
- les revêtements marins antisalissure aident à réduire la consommation de carburant d'un navire tout en protégeant l'environnement contre les espèces envahissantes;
- les revêtements antireflets des panneaux solaires sont essentiels au marché de l'énergie solaire;
- les revêtements fabriqués pour l'armée permettent d'atténuer les effets des explosions sur les bâtiments comme les ambassades et les installations de défense;
- les revêtements thermiques conducteurs jouent un rôle vital dans la technologie aérospatiale en minimisant la résistance et l'accumulation de débris, ce qui réduit la consommation de carburant.

Ces produits et bien d'autres sont des revêtements fonctionnels qui contribuent à réduire l'ensemble de l'empreinte environnementale, non seulement pour l'entreprise mais aussi pour les consommateurs qui les utilisent.

Le traitement et la purification de l'eau ou l'énergie marémotrice et l'énergie marine sont devenus une première ligne de défense contre l'encrassement biologique avec l'utilisation accrue de systèmes électrolytiques, de dosage chimique, de systèmes à ultrasons et d'électrochloration. L'industrie de la peinture et des revêtements continue d'innover au moyen de nouveaux revêtements antisalissure afin de réduire les coûts du transport maritime et de préserver les espèces et les écosystèmes. Les gouvernements informés du monde entier et les transporteurs maritimes comptent sur l'industrie de la peinture et des revêtements pour mettre au point des solutions antisalissure plus efficaces et écodurables afin de préserver leurs actifs tout en protégeant les écosystèmes.

Plus de 250 000 navires font du commerce, du transport de marchandises aux croisières. Selon des données européennes un seul porte-conteneurs peut causer autant de pollution que 50 000 voitures chaque année et rejeter jusqu'à 5 000 tonnes d'oxyde de soufre dans l'air. Le carburant représente 50 pour cent des coûts d'exploitation d'un navire. Les revêtements antisalissure réduisent la traînée ou la friction lorsqu'un navire est en mouvement. Sans eux, la consommation de carburant, les coûts d'entretien et les émissions de dioxyde de carbone pourraient augmenter de 40 pour cent et même plus. Selon l'Organisation maritime internationale (OMI) un navire doté d'un revêtement antisalissure adéquat peut réaliser des économies d'au moins six pour cent sur une période de cinq ans et permettre d'économiser 9 000 tonnes de carburant, de réduire les émissions de 31 000 tonnes et d'épargner quelque 3,6 millions de dollars américains par navire. On estime que sans ces revêtements, la flotte mondiale utiliserait plus de 70 millions de tonnes de carburant par an, ce qui produirait plus de 210 millions de tonnes de gaz à effet de serre et près de six millions de tonnes de dioxyde de soufre provenant des pluies acides.



Certaines entreprises membres de l'ACIPR travaillent à relever les défis de l'écodurabilité et ont adopté le principe selon lequel ce qui peut se mesurer peut être effectivement réalisé. Bon nombre d'entre elles publient désormais des rapports annuels réguliers sur le développement durable dans le cadre de leurs activités et poursuivent leurs efforts pour intégrer l'écodurabilité dans leur stratégie d'affaires à long terme, notamment dans leurs décisions internes visant l'affectation des capitaux. Cela comprend parfois l'appui pour les politiques publiques en lien avec la gérance, ce que nous avons vu au Canada avec les programmes provinciaux de recyclage de peinture, qui ont récupéré près de 30 millions de kilos en 2017. La récupération des résidus de peinture continue d'être une priorité même si, dans certains cas, il s'agit d'une cible mouvante à mesure que certains gouvernements continuent de redéfinir la façon dont ils assurent l'encadrement de ces programmes.

Voici des façons dont les entreprises de peinture et de revêtements intègrent la durabilité à leurs décisions financières :

- établissement et mise à jour d'objectifs de réduction des GES en créant un lien avec la rémunération et la création de produits durables;
- évaluation du cycle de vie dans l'établissement des objectifs de l'entreprise afin d'élargir l'offre de produits et de réduire les risques;
- établissement d'objectifs à long terme tenant compte de la science du climat;
- harmonisation de la recherche et du développement avec les critères de durabilité;
- responsables de la durabilité qui, en collaboration avec le contrôleur, approuvent les demandes de budget d'investissement dépassant un certain niveau (p. ex. cinq millions de dollars pour certaines grandes entreprises) afin de s'assurer que la durabilité est évaluée et prise en compte dans la prise de décision;
- responsables de la durabilité participant aux décisions dans les demandes de budget d'investissement importantes;
- mise au point de critères pour analyser les répercussions sociales et environnementales des fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de déterminer les coûts réels;
- investissement dans de nouveaux travaux de recherche et dans l'innovation en environnement.

Les entreprises de peinture et de revêtements de toutes tailles adoptent ce type de mesures afin de réduire leur empreinte environnementale. Songeons notamment aux initiatives environnementales de deux PME québécoises dynamiques, Laurentide Re/sources et CanLak, qui font avancer l'innovation en appuyant la recherche et les investissements dans le domaine de l'environnement. Nombreuses sont les entreprises qui déploient des efforts pour réduire leur empreinte environnementale et qui rendent régulièrement compte du succès de leurs projets; il est important de reconnaître et de souligner ces efforts. ■

PROGRAMMES ET SERVICES À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'ACIPR



AJOUTER DE LA VALEUR

L'ACIPR fait le pont entre l'industrie, le gouvernement, les intervenants, les organismes non gouvernementaux et le public au moyen d'une gamme de programmes et de services. Ces ressources visent tous un même objectif : **parler d'une seule voix forte pour représenter une industrie canadienne de la peinture et du revêtement solide et durable.**

RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

UNE MEILLEURE VOIE VERS LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DANS DES DOSSIERS CLÉS

L'ACIPR est axée sur les revêtements au Canada et entretient un lien étroit avec les organismes de réglementation dans plusieurs dossiers. L'association recueille des données afin d'aider le gouvernement à prendre des décisions fondées sur des données probantes, lesquelles ont un impact sur les produits de notre industrie. L'association a déjà obtenu de nombreux gains dans d'importants dossiers. Beaucoup de produits utilisés dans l'industrie des revêtements doivent être évalués dans le cadre du processus réglementaire, en termes des ingrédients utilisés dans les formulations et de leur concentration, de la composition réelle des formulations ou des produits, de leur utilisation ou de leur élimination, et de leur impact sur la santé humaine et l'environnement. Ce processus est plus complexe que jamais; il nécessite des données plus nombreuses et de meilleure qualité pour appuyer les allégations relatives aux ingrédients, que ceux-ci soient ou non préoccupants pour la santé humaine ou l'environnement.

L'ACIPR continue à collaborer avec les ministères et organismes fédéraux pour améliorer la gestion des produits chimiques au Canada dans le domaine des revêtements. Des progrès ont été accomplis dans la protection de la santé humaine et de l'environnement grâce à de nouveaux règlements et à d'autres mesures de contrôle des risques pour l'industrie, notamment les codes de pratiques, les plans de prévention de la pollution et les accords de conformité, le tout en s'assurant que les clients ont accès à une vaste gamme de revêtements fonctionnels novateurs et hautement performants pour les applications résidentielles et commerciales.

« La perspective de changements à la réglementation crée toujours de l'incertitude dans l'ensemble de la chaîne de valeur, voire dans le monde entier. Aujourd'hui, les producteurs de matières brutes, les formulateurs, les partenaires de distribution et, en bout de ligne, les utilisateurs peuvent être touchés par les modifications apportées à la réglementation dans différentes régions. »

*Murray Hemsley,
chef de segment de marché mondial
pour Eastman Chemical*

Les gouvernements et les intervenants voient dans l'ACIPR un organisme désireux d'aborder les questions environnementales de façon proactive avant qu'elles ne deviennent problématiques pour l'industrie et le gouvernement. L'association est considérée comme faisant partie intégrante du processus d'élaboration de la réglementation du gouvernement, et nous sommes le premier organisme du domaine à mettre sur pied un groupe de travail industrie-gouvernement sur l'évaluation des produits chimiques. L'association est également vue comme une alliée importante dans la promotion de la conformité et la communication des risques suite à la mise en œuvre d'un règlement ou autre mesure de gestion des risques. Ces activités rejoignent la philosophie de toujours de l'industrie canadienne des revêtements, celle de formuler des produits novateurs en respectant l'environnement mais sans en compromettre le rendement.

Les relations gouvernementales se jouent à plusieurs niveaux et les affaires réglementaires en sont un élément clé. Pour que ce travail réussisse, les membres doivent pleinement s'engager à faire en sorte que des données probantes soient à la base de tout ce qu'ils font. Le travail des comités techniques et des groupes de travail de l'ACIPR est essentiel à cet effort.

LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS CHIMIQUES AU CANADA

Plusieurs projets importants ont été pilotés par le Groupe de travail sur la peinture et les revêtements (GTPR) en 2017; ceux-ci permettent une évaluation plus précise et plus scientifique

des produits chimiques faisant partie de la phase 3 du PGPC. Ceci aidera le secteur des revêtements à obtenir des résultats positifs. Parmi ces efforts :

Gestion des produits chimiques : Renforcement continu du GTPR comme principal organe de l'ACIPR pour demeurer à l'avant-garde de la réglementation en lien avec le PGPC et d'autres règlements importants pour le secteur. L'ACIPR continue de promouvoir la conformité aux deux codes de pratiques volontaires propres à l'industrie pour deux substances de la phase 1 du PGPC, l'un pour le MEKO et l'autre pour le DEGME, utilisées en faibles concentrations pour améliorer le rendement des produits grand public. Le code de pratique du DEGME sera probablement abandonné en novembre 2018. En 2018, l'ACIPR surveillera de près les résultats des décisions d'évaluation des risques et l'élaboration d'instruments de gestion des risques pour les principaux sous-groupes du PGPC-2, comme les phtalates, les composés de cobalt, les substances ignifuges ainsi que l'acide borique et ses précurseurs. L'ACIPR surveille également les restrictions possibles relatives à certaines substances utilisées dans les peintures et les revêtements, notamment le BDTP et l'éthylbenzène, lesquelles n'ont pas fait partie des délibérations finales du PGPC jusqu'à présent.

- L'ACIPR continuera à recueillir des données pertinentes pour aider à éclairer l'évaluation des produits chimiques en regroupant les données fournies par les membres de l'ACIPR et en assurant le suivi des soumissions officielles et la surveillance continue des substances évaluées au cours de la phase 3 du PGPC, qui représentent environ le tiers des 1 550 substances. L'ACIPR surveillera également l'élaboration de la quatrième phase du PGPC, après 2020, et son impact sur l'évaluation des nouvelles substances. Ceci comprendra l'impact de modifications éventuelles à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* en lien avec la gestion des produits chimiques.
- L'ACIPR gardera l'œil sur le travail effectué par le Groupe de coordination de l'industrie de la LCPE sur de nombreux aspects du PGPC relatifs au groupement des produits chimiques, aux ébauches d'évaluations préalables et aux évaluations finales des substances utilisées par le secteur, aux dispositions relatives aux NAC pour les substances existantes, en plus d'autres sujets en lien avec la gestion des risques, notamment l'approche d'évaluation des risques pour les nanomatériaux, les questions relatives à l'enregistrement de substances chimiques multiples (numéro CAS) et le récent projet gouvernemental visant à accroître la transparence du programme de déclaration des substances nouvelles, qui pourrait mettre en péril la protection des secrets d'entreprise en cas de divulgation publique. L'an dernier, le GCI et la CPCA ont veillé à ce que seules les microbilles de plastique soient ajoutées comme substance toxique à l'annexe 1 de la LCPE et ont obtenu la confirmation que la définition actuelle ne touche pas accessoirement les émulsions de polymères utilisées dans les produits de peinture.

Modifications possibles à la LCPE : De concert avec d'autres groupes comme le GCI, l'ACIPR a suivi de près les consultations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes sur les modifications à la *Loi sur la gestion des produits chimiques*. L'ACIPR a présenté plusieurs soumissions avant et après le dépôt du rapport parlementaire officiel au Parlement en 2017. Le rapport contenait une liste de 87

recommandations qui appuyaient en grande partie les soumissions d'organismes non gouvernementaux et du milieu universitaire, notamment l'intégration de la justice environnementale dans les évaluations, la modification des rôles respectifs de la LCPE et d'autres lois du Parlement, l'adoption de l'approche fondée sur les dangers plutôt que sur les risques et l'imposition à l'industrie du fardeau de fournir des données scientifiques pour toutes les substances particulièrement préoccupantes, la considération des perturbateurs endocriniens, des populations vulnérables, et l'étude d'options de rechange ou de substituts comme élément obligatoire du processus d'évaluation des risques. Le Parlement doit maintenant émettre une réponse au rapport, laquelle sera présentée par le ministre de l'Environnement en juin 2018, comme suite à une brève réponse du ministre fournie en octobre 2017. La réponse détaillée ne visera qu'une partie des 87 recommandations, soit celles jugées nécessaires pour améliorer la transparence. Toute décision parlementaire finale pourrait alors déclencher un processus officiel de modification de la LCPE, ce qui entraînerait de nouvelles consultations avec tous les intervenants.

Biocides dans la peinture : L'ACIPR poursuit ses efforts de collaboration avec l'ACA et l'ACC (American Chemistry Council) sur les questions transfrontalières et le manque d'harmonisation entre les entreprises membres canadiennes et américaines exerçant leurs activités des deux côtés de la frontière en ce qui a trait aux biocides autorisés et aux articles de peinture traités vendus au Canada. Les problèmes dans ce dossier ont été aggravés lorsque des restrictions sévères et l'élimination de deux agents de conservation (OIT et CMIT/MIT) ont été ordonnées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) en 2017. Les décisions finales seront prises plus tard cette année pour la CMIT/MIT et l'interdiction de l'OIT entrera en vigueur en mai 2019, ce en dépit du fait que les États-Unis n'ont pas l'intention d'emboîter le pas. Ces décisions sont le résultat du manque d'harmonisation entre les méthodes d'évaluation des risques de l'ARLA et celles de l'EPA américaine et d'une perception erronée des scénarios d'exposition en lien avec ces agents de conservation pour les travailleurs, les entrepreneurs en peinture et les consommateurs. D'autres importants biocides utilisés dans la peinture seront réévalués d'ici 2022 et au-delà. Compte tenu de ces développements inattendus, l'ACIPR aidera davantage les déclarants à recueillir les données nécessaires sur l'exposition auprès des fabricants de peinture et de revêtements au Canada au cours de l'année 2018 afin de s'assurer que l'ARLA prenne des décisions éclairées. Le Groupe de travail sur les biocides de l'ACC continuera de fournir les résultats de diverses études scientifiques en 2018 afin d'assurer que les décisions actuelles sur l'OIT et la CMIT/MIT puissent être révisées en temps opportun pour minimiser les répercussions de l'industrie.

Enjeux internationaux : Un débat sur les questions transfrontalières se poursuit au forum de l'IPPIC (International Paint and Printing Council), notamment l'octroi de licences pour l'utilisation de PaintCare^{MD} au Canada, l'appui international pour l'initiative de l'ONU visant une interdiction à l'échelle mondiale du plomb dans la peinture décorative, les pressions pour interdire le travail des enfants dans les mines de mica en Inde, et les efforts continus pour répondre aux préoccupations nationales et internationales liées à l'utilisation des microplastiques (émulsions de polymères) et de la nanotechnologie dans les produits de peinture. L'industrie des revêtements est un important utilisateur mondial de TiO₂ et, à ce titre, la CPCA, l'ACA et d'autres associations de

l'IPPIC continuent de travailler sur l'important problème qui résultera inévitablement de l'adoption finale par l'Union européenne du TiO₂ en tant que substance cancérigène de catégorie 2 dans sa juridiction. L'industrie européenne et l'IPPIC travaillent à plusieurs objectifs pour empêcher l'adoption de cette classification pour le TiO₂, notamment en fournissant des données concrètes à l'ECHA, en sensibilisant les organismes commerciaux internationaux aux effets négatifs d'une telle décision, en demandant une éventuelle exemption du CLP pour la peinture et les revêtements car le TiO₂ reste incorporé dans la matrice de peinture, et en faisant pression sur les États européens pour qu'ils insistent sur les impacts socioéconomiques négatifs d'une classification stricte et non fondée du TiO₂. L'ACIPR continue de surveiller de très près le dossier du TiO₂, car cette substance sera également examinée dans le cadre du PGPC-3 en 2019.

Mise à jour sur le Conseil de coopération en matière de réglementation : Toutes les initiatives du CCR visent à assurer une meilleure harmonisation entre les États-Unis et le Canada quant à plusieurs processus de réglementation des produits chimiques utilisés dans les revêtements. L'ACIPR suit de près les progrès réalisés par le CCR sur les produits chimiques utilisés au travail et les plans de travail sur la gestion des produits chimiques en général. Dans le cadre de ce processus, deux grands projets sont en cours, soit le champ de travail A, qui compare les NAC et les SNUR et examine les occasions d'harmonisation en matière de nouvelles utilisations importantes pour les produits existants, et le champ de travail B lié à l'évaluation des risques et des possibilités d'harmonisation. Les plans de travail 2016-17 du CCR pour les produits chimiques vendus dans le commerce et utilisés au travail devraient être diffusés au cours de l'hiver 2018. Des consultations ont eu lieu l'an dernier au niveau du Groupe de travail de l'ACIPR et lors de réunions du CIC sur la préparation des nouveaux plans de travail pour 2018-2020. En ce qui a trait aux produits chimiques, le nouveau plan du champ de travail B lié à l'évaluation des risques comprendra probablement un projet pilote d'analyse des méthodes de gestion des risques de certains produits chimiques. De plus, l'ACIPR et l'ACA ont uni leurs efforts pour assurer que l'harmonisation des processus d'examen et de déclaration des biocides entre le Canada et les États-Unis soit ajoutée au prochain plan conjoint sur les pesticides.

Gérance des produits : Des travaux intensifs se sont poursuivis en lien avec le programme de peinture postconsommation en Ontario avec l'élaboration de nouveaux règlements en vertu de la nouvelle *Loi sur l'Ontario sans déchets* et l'accent mis par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) sur la responsabilité élargie des producteurs. Le Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles du CCME continue d'assurer la coordination des activités de gestion des déchets du conseil. Le CCME a travaillé à une étude comparative portant sur les listes de produits et de matériaux désignés, les définitions pour les responsables de la gérance et les producteurs, les paramètres non financiers de suivi des programmes et de reddition de comptes, et les protocoles d'audit. On ne sait pas encore clairement quelles seront les prochaines étapes pour le CCME, mais les défis environnementaux actuels liés à la tarification des GES et du carbone, les propositions de modification à la LCPE, les changements à la législation sur l'évaluation environnementale pour l'approbation des projets et les négociations de l'ALENA ralentissent les actions sur ce front.

Il reste des défis à relever en Ontario, car la nouvelle loi est mise en œuvre sous une nouvelle autorité de surveillance, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, avec de nouveaux pouvoirs liés à la collecte de données, la déclaration et la conformité. Peu de choses ont changé sur le plan de la gouvernance en vertu de la nouvelle loi, car le ministre peut encore nommer cinq représentants au conseil, donner des instructions au conseil en ce qui touche les objectifs que l'Office devrait poursuivre, approuver les budgets de l'Office avant l'approbation du conseil, etc. L'un des changements notables apportés à la nouvelle autorité est l'augmentation marquée du budget, lequel est quadruplé, passant de deux à neuf millions de dollars, et l'accroissement du personnel de huit à 28 employés, le coût devant en être absorbé par l'industrie. Les préoccupations demeurent quant au dédoublement des tâches de l'Office en lien avec la collecte de données, qui rejoignent celles exigées des responsables de programmes en vertu de la loi.

Réduction des émissions de COV : Au fil des ans, l'ACIPR a travaillé étroitement avec ses membres pour les aider à réussir dans plusieurs dossiers liés à la réduction des COV. Selon l'évaluation de la conformité par le gouvernement, l'industrie a réduit de 74 pour cent les émissions totales de COV provenant des peintures et revêtements architecturaux au Canada par rapport à 2012, et de 61 pour cent les émissions de COV provenant des peintures et revêtements de finition automobile comparativement à 2011. Le gouvernement a également reconnu que d'importantes réductions volontaires des émissions de COV ont été réalisées sur le marché des peintures et des revêtements en aérosol depuis 2009, car les fabricants américains dominent largement le marché canadien et fournissent des produits conformes au CARB et donc faibles en COV. L'ACIPR et ses membres ont commenté et suivi l'élaboration du troisième règlement canadien sur les COV qui sera publié dans la *Gazette du Canada* pour la première fois en 2018. Ce règlement vise les diluants, les solvants à usages multiples, les nettoyeurs et les adhésifs et produits d'étanchéité. La publication finale des nouvelles limites de COV pour tous ces produits suivra probablement en 2019, calquées sur celles l'OTC (Ozone Transport Commission) de 2010, ce qui entraînera de nouvelles réductions des COV au Canada. De plus, Environnement et Changement climatique Canada pourrait décider, plus tard cette année ou l'an prochain, s'il révisera la réglementation actuelle sur les COV dans les peintures architecturales et adoptera les limites de COV plus strictes contenues dans la phase II de l'OTC américaine. Non seulement l'ACIPR surveillera-t-elle étroitement ces deux importants développements réglementaires, mais elle devra aussi suivre de près tout mouvement dans le programme fédéral sur les COV 2010-2020, car la fin de cette période approche. Ce programme vise à couvrir plusieurs catégories industrielles de produits d'intérêt considérés comme contribuant plusieurs centaines de kilotonnes aux émissions totales de COV. Ceci comprend les adhésifs et les produits d'étanchéité industriels, les revêtements d'automobiles, de fourgonnettes, de camionnettes et de pièces d'automobile, et la fabrication de produits en caoutchouc et de revêtements en plastique. Bien que le programme n'ait pas progressé quant à ces catégories jusqu'à présent, d'autres éléments majeurs contribuant aux émissions de COV (bitume fluidisé, imprimerie et contenants de carburant) ont été entièrement examinés.

L'an dernier et en début d'année, l'ACIPR a également contesté le nouveau règlement de Metro Vancouver visant à imposer la norme nord-américaine CARB la plus stricte pour les ateliers de carrosserie dans cette juridiction. Le document de travail indique l'intention d'imposer des limites régionales plus sévères en matière de COV, ce qui va à l'encontre du règlement fédéral à cet effet. Le règlement pourrait même interdire une liste de composés actuellement exemptés par le gouvernement fédéral et largement utilisés dans les produits de peinture vendus et utilisés au Canada et ailleurs et les désigner comme toxiques. Les membres du Conseil sur les revêtements d'automobiles de l'ACIPR ont fait plusieurs soumissions officielles, tenu plusieurs téléconférences avec les planificateurs de la qualité de l'air de la région métropolitaine de Vancouver, et élaboré un scénario de réduction des émissions de COV en fonction de la demande des planificateurs afin d'estimer le véritable avantage environnemental du nouveau règlement sur les épisodes de pollution observés dans cette région. Le scénario de l'ACIPR démontre que ces mesures auraient peu d'avantages pour l'environnement et nuiraient considérablement au secteur en causant une microgestion induite qui perturberait les activités de près de 400 entreprises exploitées dans la région. Malgré cela, le nouveau règlement pourrait être adopté au cours de l'année.

L'ACIPR collaborera également avec l'ACA au sujet de deux importants composés COV utilisés dans les formulations de peinture aux États-Unis : le TBAC et le PCBTF. Des règlements beaucoup plus stricts sur les COV doivent en effet être mis en œuvre dans le district californien SCAQMD, exigeant des teneurs en COV faibles à très faibles et même nulles dans les produits de peinture. Les formulateurs devront donc utiliser davantage la liste actuelle de composés sans COV pour atteindre ces objectifs. Dans le contexte du nouvel accord commercial international entre le Canada et l'Europe, plusieurs fabricants et distributeurs de peinture canadiens demandent pourquoi le texanol est considéré comme étant un COV au Canada, alors qu'il ne l'est pas en Europe. Cette substance peut aider les entreprises à respecter des limites d'émissions de COV plus faibles, mais la restriction de son utilisation au Canada est improductive.

Peintures en aérosol (dans le cadre du programme fédéral sur les COV) : Le gouvernement fédéral a publié sa réglementation définitive en vertu du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et conformément à l'Accord de Kigali, qui vise à interdire et à réduire progressivement l'utilisation de 18 hydrocarbures au Canada, et qui comporte une date de cessation des importations de produits de peinture en aérosol et de nettoyeurs. Deux HFC présentant un intérêt particulier pour les fabricants de peintures en aérosol et d'adhésifs, le HFC-134a et le HFC-152am, pourraient être bannis. L'ACIPR a recueilli des données sur l'utilisation de ces HFC dans le marché canadien et a prévenu ses membres des répercussions possibles du nouveau règlement.

Mise en œuvre du SGH-SIMDUT 2015 : Des travaux exhaustifs ont été entrepris au cours de la dernière année afin de faire valoir le point de vue des membres quant à la législation sur le SGH en milieu de travail, le SIMDUT 2015 et la réglementation canadienne. L'ACIPR et des membres de l'industrie du Comité sur les questions actuelles (CQA) de Santé Canada ont réussi à retarder les échéances prévues pour le SIMDUT 2015. L'industrie a en effet demandé une

importante modification au *Règlement sur les produits dangereux* avant l'entrée en vigueur de la première échéance en 2017, afin d'assouplir le règlement quant à la protection des renseignements commerciaux confidentiels, sans avoir à passer par le processus lourd et coûteux de la LCRMD. Toutes les échéances initiales du SIMDUT 2015 ont par conséquent été reportées et cette modification au règlement devrait être publiée dans la *Partie II de la Gazette du Canada*, malgré l'opposition non fondée des groupes syndicaux.

L'ACIPR continue de compiler et de publier à l'intention de ses membres toutes les réponses reçues du bureau SIMDUT 2015 du gouvernement afin de promouvoir le respect des nouvelles échéances de 2018 pour les fabricants, les distributeurs et les employeurs et d'informer les membres de la campagne d'inspections prévue par Santé Canada en 2018. L'ACIPR a également contesté deux avis d'intention de modifier davantage le règlement, rédigés par les groupes syndicaux du CQA, qui auraient été préjudiciables à notre industrie. Le représentant de l'ACIPR au CQA continuera de participer activement aux discussions à ce sujet en 2018. L'ACIPR surveillera également les discussions entre OSHA et Santé Canada sur l'approbation de la septième édition du SGH par les deux pays en 2018 et 2019, ainsi que l'évolution de la mise en œuvre du SGH dans d'autres pays, en particulier ceux qui font partie des principaux accords commerciaux internationaux comme l'AECG et le APTGP.

NOS COMITÉS TECHNIQUES À L'ŒUVRE

ALIMENTER LE PIPELINE

Les comités techniques de l'ACIPR constituent le fondement du travail de l'association avec les organismes de réglementation de tous les ordres de gouvernement. Cela garantit les meilleurs résultats possibles pour l'industrie et, plus important encore, pour le public qui utilise les produits et services des sociétés membres. Les comités techniques sont essentiels au succès des travaux de l'ACIPR sur un large éventail de dossiers.

COMITÉ DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Ce comité discute et traite de questions réglementaires portant sur la santé, la sécurité et l'environnement que doivent prendre en compte les trois secteurs de l'industrie de la peinture (architectural, industriel et automobile). Le comité se penche sur les enjeux suivants :

- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999* (LCPE 1999);
- gestion des produits chimiques;
- santé et sécurité au travail;
- politiques, programmes, lois et réglementation gouvernementaux.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PEINTURE ET LES REVÊTEMENTS (GTPR)

Respecté pour son efficacité tant par le gouvernement que par l'industrie, ce sous-comité SSE, appelé Groupe de travail sur la peinture et les revêtements (GTPR), mène les discussions du secteur sur l'évaluation des risques des substances liées aux peintures et aux revêtements en vertu du Plan de gestion des produits chimiques. Le GTPR est formé d'employés et de membres de l'ACIPR, de même que de représentants de Santé Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada. Le groupe se réunit régulièrement afin d'échanger de l'information sectorielle détaillée avec ces deux ministères, ce afin de mieux faire connaître l'utilisation faite des produits chimiques par le secteur et de mettre au point des mesures d'évaluation et des outils de gestion des risques appropriés.

COMITÉ DE GÉRANCE DES PRODUITS

Ce comité est chargé de la supervision des programmes de gérance provinciaux et a compétence sur ceux-ci. Il fournit également des conseils à l'association sur tous les enjeux de développement durable touchant le secteur, notamment les programmes de peinture postconsommation dans toutes les régions du Canada.

CONSEIL CONSULTATIF SUR LES ADHÉSIFS ET LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ

L'industrie de la peinture et du revêtement continue de figurer parmi les secteurs les plus fortement réglementés de l'économie. Les fabricants d'adhésifs et de produits d'étanchéité n'y font pas exception, y compris une vingtaine de grandes entreprises membres de l'ACIPR. Afin de tirer profit de son approche réglementaire, de ses contacts et de ses initiatives, l'ACIPR a créé le **Conseil consultatif sur les adhésifs et les produits d'étanchéité** pour réagir à la réglementation gouvernementale actuelle et à venir. Celui-ci fournira des renseignements en temps opportun afin que les substances critiques utilisées dans l'industrie ne soient pas, par mégarde, jugées toxiques selon la LCPE et interdites ou, lorsque des mesures de gestion du risque s'imposent, que celles-ci s'appuient sur des données probantes, soient amplement débattues avec l'industrie et soient correctement gérées.

CONSEIL SUR LES REVÊTEMENTS D'AUTOMOBILES

Ce conseil a été créé pour réaliser de nombreuses initiatives portant notamment sur la réduction des émissions de COV, les codes de pratique et le recours aux meilleures technologies en matière d'application de revêtements d'automobiles. Le conseil continuera de se pencher sur le besoin d'établir une réglementation juste qui tienne compte des commentaires des sociétés membres qui font affaire au Canada.

SOUS-COMITÉ DE COORDINATION DES AÉROSOLS

Relevant du Comité de santé, de sécurité et d'environnement, le sous-comité de coordination des aérosols de l'ACIPR évalue principalement la réglementation canadienne et nord-américaine sur les COV qui encadre les produits de peinture en aérosol d'usage industriel et domestique. Ce sous-comité s'appuie sur la participation et le soutien des membres de l'American Coatings Association (ACA). Les points d'intérêt actuels portent sur le développement de

méthodes de gestion des risques efficaces et l'adoption de nouvelles normes sur les COV pour les produits en aérosol fabriqués et importés au Canada.

COMITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Ce comité apporte une contribution importante quant à la formation, aux conseils et au développement nécessaires pour maintenir le secteur de la peinture et des revêtements dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre compétente présente un défi majeur.

RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CHEFS DE FILE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Une **économie circulaire** diffère d'une **économie linéaire** traditionnelle (fabriquer, utiliser, disposer) en ce que les ressources sont gardées en usage le plus longtemps possible, sont exploitées au maximum, puis sont récupérées et régénérées à la fin de leur vie utile. On peut dire que la raison d'être même de la peinture et des revêtements est de prolonger la vie des produits pour en exploiter la valeur au maximum, souvent pendant très longtemps dans de multiples champs d'applications. Les revêtements font même plus que prolonger la durée de vie des produits : l'utilisation de revêtements antisalissure, par exemple, réduit les émissions de GES des navires océaniques, ce qui en diminue considérablement la traînée, et donc la consommation de carburant. Plus récemment, d'énormes progrès ont été réalisés dans le domaine du recyclage, y compris pour la peinture au latex, les solvants et d'autres matières brutes.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACIPR : L'ACIPR favorise une politique de développement durable qui répond aux objectifs d'affaires de ses sociétés membres, tout en préservant la santé et la sécurité de ses travailleurs et en protégeant la santé humaine et l'environnement. Le secteur de la peinture et des revêtements souscrit depuis longtemps aux pratiques durables : protection et décoration d'immeubles et de structures, de navires, d'avions et de voitures, ainsi que peintures et revêtements offrant des traitements efficaces et autocicatrisants et favorisant la prévention des maladies. D'autres exemples comprennent la récupération des ressources, l'élimination des émissions dangereuses, l'offre de produits formulés pour répondre à des critères précis de sécurité, des « évaluations de cycle de vie » pour mitiger les impacts environnementaux négatifs de la préservation et de la protection des infrastructures,

des travailleurs et de la santé communautaire, et des programmes de sécurité qui protègent les travailleurs qui fabriquent ces produits et les communautés qui utilisent les peintures et revêtements. Toutes ces pratiques permettent de rehausser les normes et la qualité de vie des communautés desservies par les entreprises de revêtements. Cette politique de développement durable est fondée sur une croissance solide, durable et équilibrée.

CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE EN GÉRANCE DE PRODUITS :

Une gérance de l'environnement mesurable souvent négligée

Les années de service ajoutées aux structures grâce aux peintures et aux revêtements, y compris les ponts, les objets fabriqués, les voitures et bien d'autres, diminuent le nombre de nouveaux produits requis. Cela permet d'économiser de l'énergie ainsi que des matières brutes, renouvelables ou non, qui sont coûteuses.

Les revêtements préviennent l'encrassement des tuyaux et de l'équipement sous-marin ainsi que des coques des navires. Une coque encrassée augmente la consommation de carburant de 40 pour cent. **Sans revêtement approprié, la flotte mondiale utiliserait 70 millions de tonnes de carburant de plus par an et produirait 210 millions de tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires et près de six millions de tonnes de dioxyde de soufre produisant des pluies acides.**

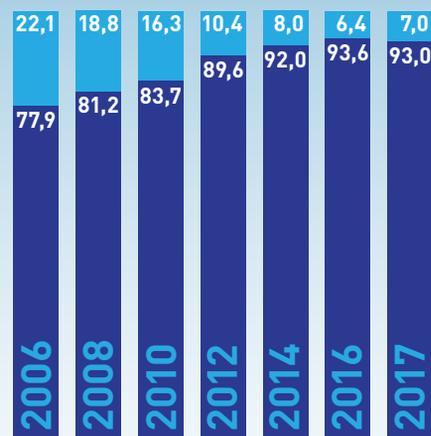
Chaque jour, les fenêtres éconergétiques conçues pour transmettre la lumière et la chaleur de façon directionnelle permettent d'économiser de neuf à 18 pour cent des coûts d'énergie des ménages canadiens. Les revêtements réfléchissants utilisés sur les toits des bâtiments dans les climats plus chauds permettent aux résidents et aux propriétaires d'économiser de 20 à 70 pour cent de la consommation d'énergie et des coûts de climatisation annuels.

Les revêtements réduisent la consommation d'huile en agissant comme lubrifiants, ce qui permet non seulement d'éliminer les étapes de production et d'application d'huile, mais également les coûts d'élimination des déchets dangereux des huiles usées.

Les revêtements permettent de remplacer une substance qui coûte cher par une autre moins coûteuse, par exemple un bois dur par un bois mou. Ils peuvent aussi permettre de consommer moins d'énergie et de matériaux dans la fabrication d'un objet, notamment en permettant d'utiliser un verre plus léger.

Plus de 250 000 navires font du commerce, du transport de marchandises aux croisières. Selon des données européennes un seul porte-conteneurs peut causer autant de pollution que 50 000 voitures chaque année et rejeter jusqu'à 5 000 tonnes d'oxyde de soufre dans l'air. Le carburant représente 50 pour cent des coûts d'exploitation d'un navire. Les revêtements antisalissure réduisent la traînée ou la friction lorsqu'un navire est en mouvement. Sans eux, la consommation de carburant, les coûts d'entretien et les émissions de dioxyde de carbone pourraient augmenter de 40 pour cent et même plus. Selon l'Organisation maritime internationale (OMI) un navire doté d'un revêtement antisalissure adéquat réaliserait des économies d'au moins six pour cent sur une période de cinq ans et permettrait

3.1 VENTES DE PRODUITS À BASE DE SOLVANTS ET À BASE D'EAU



- % du volume de ventes en litres pour les produits à base de solvants
- % du volume de ventes en litres pour les produits à base d'eau

d'économiser 9 000 tonnes de carburant, de réduire les émissions de 31 000 tonnes et d'épargner quelque 3,6 millions de dollars américains par navire. On estime que sans ces revêtements, la flotte mondiale utiliserait plus de 70 millions de tonnes de carburant par an, ce qui produirait plus de 210 millions de tonnes de gaz à effet de serre et près de six millions de tonnes de dioxyde de soufre provenant des pluies acides.

Les fabricants de peinture et de revêtements développent des produits qui aident les entreprises et leurs clients à réduire leur empreinte environnementale tout en créant de la valeur pour l'entreprise. Ces gammes de produits comprennent :

- les revêtements utilisés dans les installations de communication, les antennes paraboliques et les radars résistent à la corrosion, à l'abrasion et sont autonettoyants dans la plupart des environnements;
- les revêtements de fibres optiques rendent possible la technologie du téléphone et de l'Internet en protégeant les fibres de verre qui transmettent des signaux de télécommunications;
- les peintures architecturales sont maintenant plus durables et protègent les actifs;
- les revêtements en poudre pour automobiles réduisent les étapes du processus et la consommation d'énergie;
- les revêtements marins antisalissure aident à réduire la consommation de carburant d'un navire tout en protégeant l'environnement contre les espèces envahissantes;
- les revêtements antireflets des panneaux solaires sont essentiels au marché de l'énergie solaire;
- les revêtements fabriqués pour l'armée permettent d'atténuer les effets des explosions sur les bâtiments comme les ambassades et les installations de défense;

les revêtements thermiques conducteurs jouent un rôle vital dans la technologie aérospatiale en minimisant la résistance et l'accumulation de débris, ce qui réduit la consommation de carburant.

Ces produits et bien d'autres sont des revêtements fonctionnels qui contribuent à réduire l'empreinte environnementale globale non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour les consommateurs qui utilisent les produits.

CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENTALES : DIFFICILES À MESURER MAIS UNE VALEUR AJOUTÉE RÉELLE

Comment mesurer les économies sur le plan environnemental que procurent les peintures et les revêtements en réduisant la fréquence de remplacement de substances organiques comme le bois? Les objets, les endroits et les usages sont trop nombreux. Pourtant, ces produits réduisent bel et bien la quantité d'énergie et de matières brutes nécessaires à la reproduction de ces objets.

Comment attribuer une valeur aux revêtements qui protègent les objets contre les éléments, le feu et les produits chimiques? Là encore, il y a trop de choses, de situations et d'utilisations qui ensemble économisent de l'énergie et des matières.

Les nano-revêtements éliminent les NOx, les benzènes et les COV de l'environnement, et certains d'entre eux sont même autonettoyants. Nous savons que cela est bon pour l'environnement, mais comment le mesurer? De même, les peintures utilisées sur les routes pour protéger la vie et les biens aident l'environnement en prévenant les pertes accidentelles. Les peintures antibactériennes et faciles à nettoyer contribuent à la santé dans les hôpitaux et autres milieux sensibles, tout comme les revêtements utilisés dans les contenants alimentaires. Là encore, impossible de mettre un chiffre sur ces contributions.

Il est donc évident que les peintures et les revêtements permettent d'économiser de l'énergie, des matériaux et des vies, mais cette valeur est impossible à quantifier. **Toutefois, cette valeur est bien réelle!**

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE COV

Presque tout l'ozone troposphérique et environ les deux-tiers des particules sont formés dans l'atmosphère par la réaction des précurseurs, dont les COV comptent parmi les plus importants. Par conséquent, l'approche du Canada pour réduire les niveaux troposphériques de particules et d'ozone est de diminuer les émissions des précurseurs, y compris les COV. En collaboration avec ses membres, ses partenaires de l'industrie et les organismes gouvernementaux visés, le secteur de la peinture et des revêtements a une impressionnante feuille de route en matière de durabilité :

Peintures recyclées au Canada en 2016

28 million kg

- 93,6 pour cent des revêtements architecturaux vendus au Canada sont maintenant à base d'eau, comparativement à 79 pour cent il y a 10 ans.
- Deux catégories de peintures et de revêtements industriels sont à l'origine d'environ 20 pour cent de toutes les émissions de COV (156 kilotonnes). Elles sont utilisées dans les revêtements pour voitures, fourgonnettes et camions légers, pièces automobiles, produits de caoutchouc et pièces de plastique. Ces émissions proviennent de produits industriels, sur lesquels le gouvernement fédéral compte se pencher dans son programme de 2010-2020. Il a également été déterminé que d'autres catégories telles que le bitume fluidifié, l'imprimerie et les contenants de carburant portatifs sont les principaux contributeurs aux émissions de COV industriels. L'on prévoit que ce sont ces produits qui seront responsables des hausses d'émissions au cours de la décennie, plutôt que les produits de peinture industriels.
- Selon les données du dernier Inventaire national des rejets de polluants sur les COV, l'ensemble des installations du secteur de la fabrication de peintures et de vernis répondant aux seuils de déclaration de l'INRP ne représentent que 0,00059 pour cent de toutes les émissions de COV provenant de toutes les sources industrielles canadiennes confondues.
- Les émissions de COV canadiennes provenant de toutes les sources industrielles contribuent seulement 40 pour cent des émissions de COV totales, et celles-ci comprennent les sources industrielles à ciel ouvert comme le transport. Par comparaison, sur une période de 15 ans, toutes les sources industrielles ont réduit leurs émissions de COV de seulement 1,3 pour cent, le principal contributeur étant le secteur gazier et pétrolier.



La peinture est la seule catégorie à être systématiquement bien réglementée dans toutes les régions du pays (REP ou gérance de produits), ce au moyen de programmes provinciaux

visant à détourner les matières des sites d'enfouissement (Key Elements of EPR and Product Stewardship Programs in Canada, CCME, février 2016)

Le programme **PaintCare^{MD}** témoigne de l'engagement pris par l'industrie de la peinture envers la gestion en fin de vie écologique et économique des résidus de peinture; ce programme est **financé à 100 pour cent par les producteurs**.

PaintCare^{MD} est l'un des premiers programmes à appliquer le principe de l'économie circulaire aux résidus de peinture postconsommation. La gestion responsable des produits est une approche axée sur la protection de l'environnement. Elle exige des intervenants dans le cycle de vie des produits – fabricants, détaillants, utilisateurs et éliminateurs – qu'ils se partagent la responsabilité de la réduction des impacts environnementaux des produits.

Les fabricants de l'industrie des revêtements veillent à ce que leurs produits et leurs emballages aient le moins d'impact possible sur la santé humaine et l'environnement tout en demeurant fonctionnels et économiques pour le consommateur.

PaintCare^{MD} est un programme de gestion responsable des produits axé sur le marché qui **réduit** les impacts environnementaux et le volume de ressources nécessaire à la production, **réutilise** le contenu recyclé et les emballages et **recycle** la ressource que représentent les résidus de peinture. Il vise à accroître l'acceptation de ces trois outils en vue d'une réduction efficace des déchets et d'une récupération responsable des ressources.

La gestion responsable des produits ne consiste PAS simplement à refilez aux producteurs les coûts de gestion en fin de vie d'un produit. Les producteurs établissent des programmes pour leurs produits en finançant et en exploitant leurs propres systèmes privés fondés sur le marché et régis par les lois locales.

L'industrie canadienne domine actuellement à l'échelle mondiale dans le domaine du recyclage de peinture postconsommation, ayant établi un programme dans chaque province. En 2015, environ un kilo de résidu de peinture par Canadien a été récupéré et recyclé, pour un total d'environ 26 millions de kilos. L'une des priorités de l'association, au nom de ses membres, est d'assurer que des règlements appropriés sont mis en place afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles pour l'environnement.

Depuis le début des années 1990 les membres de l'ACIPR appuient le fonctionnement et l'administration efficaces des programmes de gérance des produits au Canada. La peinture **architecturale** inutilisée ou restante demeure le pôle principal des efforts de gérance des produits en raison de son volume élevé dans les déchets domestiques dangereux, du coût élevé de sa gestion et de son potentiel pour améliorer la réduction, la récupération, la réutilisation et le recyclage. Le programme est géré par Éco-Peinture au Québec, l'Alberta Recycling Management Authority en Alberta, et

Product Care dans huit juridictions canadiennes; ces organismes ont déployé beaucoup d'efforts afin d'assurer un programme écologique et économique dans chaque province.

Les fabricants absorbent le coût total de la gestion en fin de vie des résidus de peinture, y compris la collecte, le transport, l'entreposage, le recyclage et toutes les opérations logistiques et administratives que cela implique. L'ACIPR continue d'assurer le lien avec les gouvernements provinciaux désireux d'introduire de nouvelles lois ou réglementations en matière de gestion des déchets.

INFORMATION, RECHERCHE ET STATISTIQUES

DES DÉCISIONS FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES

Voici un échantillonnage des projets entrepris par l'association au cours des dernières années en rapport avec les travaux des organismes fédéraux de réglementation, les prévisions économiques et les tendances mondiales.

NOUVEAU CENTRE DE RESSOURCES POUR LES MEMBRES

L'ACIPR a créé un **Centre de ressources pour les membres**, un outil complet et exclusif, facile à utiliser et à consulter et régulièrement mis à jour, qui traite de tous les enjeux importants pour l'industrie du revêtement au Canada. Il ne s'agit pas d'un ramassis d'information périmée que personne ne lit. Son contenu permet aux entreprises membres de se tenir au courant des décisions qui les touchent, de leurs obligations et des cas où leurs commentaires sont sollicités en vue de décisions importantes. On y trouve un calendrier et des archives de données pertinentes ainsi qu'un outil éducatif pour aider les nouveaux employés des entreprises membres, en particulier dans les domaines de la réglementation et de la gestion des produits.

TABLEAUX STATISTIQUES GÉNÉRAUX DE L'ACIPR

Les statistiques de l'ACIPR sur les importations et les exportations de peinture, préparées à partir de données d'Industrie Canada, font la lumière sur les grandes tendances du secteur.

ENQUÊTE BIANNUELLE ET SUIVI DES RÉSULTATS DE L'INDUSTRIE

Le rapport d'enquête biannuelle de l'ACIPR sur la rémunération est basé sur les données des dernières années. L'association examine également, à l'intention des membres du Comité d'information de gestion (CIG), l'évolution de données compilées par Statistique Canada en lien avec les codes de fabrication de peintures et d'adhésifs du SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) en ce qui a trait aux expéditions, des produits finis ainsi qu'à la valeur des stocks, des matières premières, des carburants, des fournitures et des composantes. L'ACIPR suit également les

données financières compilées par Statistique Canada, lesquelles portent sur la fabrication de peinture ainsi que sur trois autres codes du SCIAN.

EXAMEN DES SERVICES D'INFORMATION DE GESTION ET DES PLANS D'ACTION

L'ACIPR a proposé un **projet d'index** afin d'améliorer le suivi des résultats économiques de l'industrie canadienne de la peinture et des adhésifs d'un trimestre à l'autre, ce pour les deux types de membres de l'ACIPR, soit les fabricants de peintures et d'adhésifs et les fournisseurs/distributeurs. Toutefois, ce projet n'a pas suscité assez d'intérêt jusqu'à présent pour être mis en œuvre.

WEBINAIRE DU CIG DE L'ACIPR

La réunion biannuelle du Comité d'information de gestion (CIG) porte sur les marchés actuels et émergents et sur les nouvelles techniques de collecte de données. On y examine également les tendances et les prévisions en fonction de nouveaux outils de modélisation afin de prévoir les résultats économiques nationaux et ceux du secteur de la peinture. Les travaux se poursuivent sur les nouvelles exigences en matière de classification et d'étiquetage, les processus d'enregistrement, les normes ainsi que les exigences et les politiques visant les produits chimiques. Le webinaire canadien annuel sur les revêtements s'adresse aux membres et à des économistes externes sur des sujets de préoccupation actuels et pertinents dans le secteur.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES REVÊTEMENTS DE REFINITION D'AUTOMOBILES

Depuis la mise en œuvre de la réglementation sur les COV, les membres du sous-comité ont apporté des modifications au formulaire d'enquête trimestrielle de l'ACIPR sur les ventes de revêtements d'automobiles afin de suivre les tendances relatives à l'utilisation de sous-couches à base d'eau comparativement à celles à base de solvant, aux ventes de sous-couches conformes par opposition aux ventes non conformes destinées au transport commercial. Le sous-comité supervise ce programme d'enquête afin d'assurer le suivi d'autres catégories telles que les produits et le matériel de nettoyage et les aérosols, fournissant ainsi de l'information utile et opportune sur ce marché à tous les participants.

INDICES POUR LES ENTREPRISES DE REVÊTEMENTS

Le U.S. Producer Price Index (PPI) relatif à la peinture et aux revêtements nécessite la préparation et la compilation de nombreux indices par le Bureau of Labour Statistics (BLS), notamment TiO₂, matières de charge, teintures synthétiques, résines de plastique, boîtes et barils en acier. L'indice des pigments a énormément augmenté ces dernières années par rapport à celui des résines de plastique ou des peintures préparées. On a également accès à des indices améliorés pour les finis architecturaux extérieurs et intérieurs, les finis de transport, les équipementiers et les produits spéciaux. **D'autres indices de commerce au détail sont également à la disposition des membres, tels que l'indice des magasins de peinture ou des détaillants.**

MODÉLISATION POUR LES REVÊTEMENTS ARCHITECTURAUX

Ce comité de l'ACIPR vérifie régulièrement la validité des principaux indicateurs du secteur des revêtements, notamment la construction résidentielle totale, les ventes de maisons

neuves et existantes et la construction non résidentielle. Les principaux modèles de prévisions sont en outre régulièrement mis à jour à l'intention des participants à l'enquête.

Des copies des présentations relatives aux éléments ci-dessus sont accessibles le Centre de ressources pour les membres.

RELATIONS MULTIPARTITES COLLABORER POUR MIEUX RÉUSSIR

L'ACIPR sait qu'elle n'est pas seule à faire face à certains enjeux. L'association travaille régulièrement avec un grand nombre d'organismes afin de déterminer les besoins réels de l'industrie dans une variété de dossiers. De plus, il est important pour l'ACIPR d'écouter ce qu'ont à dire les intervenants respectés, qu'il s'agisse de gouvernements, d'associations commerciales, d'organismes de normalisation, d'organismes non gouvernementaux ou du public. Des relations efficaces avec les intervenants exigent que l'ACIPR tienne compte des points de vue et des positions officielles des autres dans le contexte des préoccupations et des aspirations du secteur des revêtements.



Le **GCI**, formé de 24 associations qui veillent sur l'utilisation de substances chimiques, a tenu d'importantes consultations multi-partites en 2015 sur les phases 2 et 3 du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) visant l'évaluation des risques des produits chimiques utilisés dans le commerce.



La **Coalition des manufacturiers du Canada (CMC)** fait pression pour améliorer les lois et la réglementation pour le secteur manufacturier. Elle regroupe 54 associations représentant tous les principaux secteurs industriels canadiens, soit quelque 100 000 entreprises et près de deux millions de travailleurs des secteurs manufacturier et connexes.

En collaboration avec des associations alliées telles que la CMC, l'ACIPR poursuit ses activités pour faire face aux défis persistants pour les manufacturiers canadiens. La main-d'œuvre canadienne hautement spécialisée demeure une force et un atout concurrentiel pour les manufacturiers locaux, mais dans les années à venir cette position pourrait être menacée par divers facteurs, notamment les changements démographiques, les modifications à la réglementation, la concurrence provenant des marchés émergents, la concurrence pour le recrutement et l'incertitude économique. Les employeurs doivent se préparer en vue de ces changements et s'adapter au moyen d'investissements et d'innovation.



CAIG

CHEMICAL & ALLIED INDUSTRIES GROUP

Les discussions et le partage de pratiques exemplaires se sont poursuivis avec huit associations œuvrant dans le secteur canadien des produits chimiques.



Government of Canada

Gouvernement du Canada

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE PGPC

L'ACIPR est l'une des six associations nationales à participer, avec le gouvernement et d'importants organismes non gouvernementaux, au dialogue sur le PGPC; deux rencontres ont lieu chaque année. La réunion de novembre 2015 a traité du PGPC-3, des mesures de rendement et du rapport de la Quatrième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et sur la gestion des produits chimiques après 2020.



IPPIC
International
Point & Printing
Ink Council™

Ce groupe est formé d'associations de peinture et de revêtements représentant des entreprises dans plus de 20 pays. Il se réunit régulièrement pour partager

de l'information et travailler avec des organisations mondiales telles que les Nations Unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation maritime internationale (OMI).



Strategic Approach
to International
Chemicals Management

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES (CIGP4)

Un projet de résolution sur les questions de politique émergentes a été émis lors de la Quatrième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGP4) qui a eu lieu à Genève, en Suisse, en octobre 2015, de même qu'un plan d'action 2015-2016 de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb. L'IPPIC continue de rechercher des moyens de s'engager davantage dans les dossiers émergents tels que le plomb, les nanotechnologies et le programme Chemicals in Products (CiP), lesquels ont été approuvés par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à la quatrième CIGP4 en octobre.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DES NATIONS UNIES

Plus de 150 chefs mondiaux ont adopté un nouveau programme de développement durable ambitieux lors d'un sommet des Nations Unies. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est articulé autour de 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles. L'IPPIC continuera de suivre les développements de ce programme.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

PERFECTIONNEMENT EN LIGNE

DIPLÔME EN TECHNOLOGIE DES REVÊTEMENTS

Les produits de formation en ligne sont un élément important de l'offre de services de l'ACIPR, procurant d'excellentes occasions d'apprentissage pour les membres et les non-membres. En plus de son diplôme en technologie des revêtements, l'ACIPR offre des webinaires opportuns sur des sujets pertinents. Les diplômés du programme de technologie des revêtements pour 2017 sont : **Kady Purvis** (Halton Chemical, Burlington, ON), **Ban Slewa Yaldo** (Kolorbond International, Woodbridge, ON), **Hao (Howie) Trien Le** (Debro Chemicals, Brampton, ON), **Hilary Verch** (L.V. Lomas, Brampton, ON), **Erika Natalia Galvis** (Datec Coatings, Mississauga, ON), **Adam Fitzgibbon** (Nonweiler, Oshkosh, Wisconsin), **Gita Moammer** (Joneh E. Goudey Manufacturing, Toronto, ON) et **Luis Maria Perea** (Buckman Laboratories, Espagne).

Le cours, centré sur les concepts théoriques, les applications de peinture industrielle, les ventes et le marketing, est conçu pour les employés de fabricants de peinture qui travaillent à la mise au point de produits, de même que pour les professionnels de la vente et du marketing. **Le cours en ligne aide également ceux qui œuvrent dans la distribution de matières premières du domaine des revêtements à former leurs nouveaux employés et est utile aux entrepreneurs en peinture qui veulent comprendre les qualités essentielles des produits qu'ils utilisent.** www.canpaint.com/coatings-technology

PE AVEC LE CITI COLLEGE

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) a signé un protocole d'entente (PE) avec le Citi College of Canadian Careers (CCCC). Ce PE porte sur la relation de collaboration qu'ont établie entre eux l'ACIPR et le CCCC et qui leur permettra d'atteindre des objectifs mutuellement bénéfiques liés aux défis de demain que posent la formation et le développement des compétences.

L'ACIPR appuiera le CCCC dans sa volonté d'offrir un programme crédible et de grande qualité, notamment en matière de coopération avec les entreprises quant à leurs besoins particuliers en personnel, d'adéquation des placements et de soutien du perfectionnement professionnel des étudiants et des diplômés du CCCC. À cela s'ajouteront des programmes de stages, de mentorat et de bourses d'études soutenus par l'ACIPR.

Le CCCC aidera l'ACIPR par le biais d'une série d'activités, dont l'actualisation et la poursuite du développement du cours sur la technologie des revêtements de l'Association et la planification du soutien nécessaire aux ateliers techniques destinés aux étudiants et aux membres de l'industrie.

- Corrosion
- Technologie des revêtements
- Chimie et physique de la peinture
- Essais qualitatifs des revêtements
- Défauts des revêtements et inspection
- Application de revêtements et préparation de surface
- Revêtements en poudre



- Revêtements carrosserie
- Formulation de la peinture
- SSE et gestion
- Chimie des polymères
- Chimie physique des polymères
- Technologie des élastomères
- Technologie des matériaux composites
- Génie de la réaction de polymérisation

Le PE confirme le désir de l'ACIPR de relever les défis que pose à l'industrie le développement des ressources humaines et des compétences et la volonté du CCCC d'offrir une éducation de qualité à ses étudiants, notamment à ceux qui intègrent l'industrie de la peinture et du revêtement au Canada.

BOURSE D'ÉTUDES ANNUELLE DE L'ACIPR

Basée uniquement sur les résultats scolaires aux niveaux secondaire et postsecondaire, la bourse annuelle de l'ACIPR s'inscrit dans la longue tradition établie par la Toronto Society for Coatings Technology et est octroyée à des enfants méritants d'employés des entreprises membres. Le choix est fait par le Comité de l'éducation et de la formation de l'ACIPR. Pour plus de détails, visitez www.canpaint.com/training-scholarship.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACIPR ATTRIBUE DEUX BOURSES D'ÉTUDES POUR 2018

L'ACIPR annonce avec plaisir qu'elle a accordé deux bourses d'études annuelles de 2 000 \$ chacune pour 2018 :

DAVID THOMPSON, MCMASTER UNIVERSITY



David Thompson est le fils de **Ed Thompson**, membre du personnel de L.V. Lomas Ltd à Brampton, en Ontario. David débutera le programme de génie logiciel de la McMaster University à l'automne. Durant ses moments libres au printemps, il aide sa famille à fabriquer du sirop d'érable. Tout au long de ses études secondaires, il a participé à de nombreuses activités parascolaires (Venture Scouts, Programming Club, Trivia Club) et joué dans des concerts, récitals et orchestres de jazz, car il joue de quatre instruments. L'ACIPR félicite David et lui souhaite bonne chance dans tous ses projets.

BRIAN LOZINSKI, MOUNT ROYAL UNIVERSITY



Brian Lozinski est le fils de **Larry Lozinski**, un membre du personnel de Cloverdale Paint à Surrey, en Colombie-Britannique. Brian a entrepris des études en biologie cellulaire et moléculaire à la Mount Royal University, après plusieurs années passées à la Bisset School of Business de cette université. Depuis qu'il s'est

orienté vers les sciences, Brian a développé une passion pour la recherche en neurosciences et en biologie moléculaire et il espère poursuivre des études supérieures dans ce domaine, plus particulièrement en neuroimmunologie et en neuropathologie. Brian a travaillé deux étés au laboratoire de Cloverdale Paint, ce qui n'a fait que confirmer sa passion pour le travail de laboratoire, tant sur le plan des études que

du travail. Pendant ses moments libres, Brian fait du bénévolat pour la Student Society of Science and Technology de l'université. Il aime s'entraîner, jouer au hockey, jouer à des jeux vidéo, faire du jardinage et passer du temps en famille et entre amis. L'ACIPR félicite Brian et lui souhaite bonne chance dans sa carrière en recherche.

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

ACTIVITÉ SUR TOUTES LES PLATEFORMES

PUBLICATIONS DE L'ACIPR

L'ACIPR émet régulièrement plusieurs publications importantes afin d'informer ses membres sur les enjeux et les mesures ayant des répercussions sur le secteur canadien de la peinture et du revêtement :

Business Management & Marketing News (*réservé aux membres de l'ACIPR*) : bulletin mensuel traitant de sujets d'intérêt en lien avec la gestion, les ventes et le marketing des entreprises membres.

Veille gouvernementale mensuelle (*réservé aux membres de l'ACIPR*) : publication mensuelle sur les mesures législatives et réglementaires prises à tous les paliers de gouvernement.

Bulletin Prime Heure : bulletin mensuel accessible au public envoyé aux membres, aux intervenants et aux gouvernements afin de fournir de l'information aux personnes intéressées par le secteur.

PERSPECTIVES DE L'ACIPR – Guide et répertoire de l'industrie : publié chaque année pour tenir les membres au courant du travail accompli par l'ACIPR en leur nom, cerner les grandes tendances de l'industrie et informer sur les enjeux importants pour le secteur, et reconnaître des membres de l'ACIPR qui contribuent aux efforts importants destinés à maintenir la viabilité de l'industrie canadienne.

Bulletins, mises à jour, notes et communiqués de presse : envoyés régulièrement aux membres de l'ACIPR pour les tenir au courant et leur permettre d'avoir voix au chapitre dans les travaux du conseil d'administration de l'ACIPR, des comités techniques et du personnel, le tout pour assurer que l'industrie soit représentée dans la prise de décisions.

CONFÉRENCE ANNUELLE

La conférence annuelle de l'ACIPR comporte des séances de travail où l'on discute des principaux enjeux de l'industrie canadienne du revêtement. Elle offre une excellente occasion aux membres et non-membres d'échanger avec des gens qui jouent un rôle important au sein de leur entreprise et de l'ensemble du secteur.

SÉMINAIRE ANNUEL SUR LES REVÊTEMENTS

Le séminaire annuel sur les revêtements est organisé par le Comité d'information de gestion de l'ACIPR (CIG), formé de représentants d'entreprises membres et de personnel de l'ACIPR. Le CIG se réunit deux fois par année pour discuter de questions d'intérêt en matière de statistiques et d'information pour l'industrie du revêtement. Les webinaires sont un moyen utilisé à l'occasion pour favoriser l'accès opportun à des renseignements pertinents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'AGA a lieu chaque année dans le cadre de la conférence annuelle; le conseil d'administration de l'ACIPR se réunit quatre fois par année.

L'ACIPR EST BRANCHÉE

SUIVEZ-NOUS SUR 

JOIGNEZ-VOUS SUR 

AIMEZ-NOUS SUR 

REGARDEZ-NOUS SUR 

IMAGÉS SUR 

MEMBRES ET NON-MEMBRES, ABONNEZ-VOUS
À NOTRE BULLETIN MENSUEL

PRIME HEURE

MEMBRES SEULEMENT,
ABONNEZ-VOUS À NOTRE

VEILLE GOUVERNEMENTALE MENSUELLE

COURRIEL

CPCA@CANPAINT.COM

FAITES-NOUS PART DE
VOS IDÉES ET SUGGESTIONS À
WWW.ACIPR.ORG

ÉVÉNEMENTS ET PRIX DE L'INDUSTRIE

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

C'est à Montréal, à la fin de mai, que s'est tenue la 104^e conférence et AGA annuelle de l'ACIPR. L'événement a permis de réunir les représentants œuvrant dans les industries canadiennes et américaines de la peinture et des revêtements. Des conférenciers et des participants possédant une vaste expérience dans leurs domaines respectifs ont fait le point sur des questions importantes ayant un impact sur l'industrie.

Le thème de la conférence : « Trends Moving Industry to Higher Levels of Performance » (Tendances entraînant l'industrie vers des niveaux de rendement plus élevés), a permis d'aborder les questions qui touchent de nos jours les entreprises. Les récents développements forcent l'industrie de la peinture et des revêtements à changer la gestion de ses affaires en ce qui a trait aux fusions et aux acquisitions, à la part du marché et aux prix, aux fluctuations monétaires et à l'impact sur l'approvisionnement en matière brute, et au développement de produits plus écologiques respectant des réglementations et des demandes plus strictes de la part des clients.

Les séances administratives qui ont eu lieu lors de la deuxième journée de la conférence ont permis d'approfondir ces questions. Les présentations des conférenciers ont porté sur la durabilité, les biocides et les réglementations à venir visant à restreindre leur utilisation, les fusions et les acquisitions de transformation, et les développements en cours dans les secteurs de la construction et de l'automobile. La gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement, les défis en lien à la durabilité, dont la gérance des peintures au Canada, et la gestion des déchets ont également fait partie des discussions. Le point concernant les déchets a permis

de mettre en lumière des efforts continus des compagnies adhérentes visant à réduire radicalement leur empreinte écologique tout en réduisant les coûts.



Tim Vogel, PDG de Cloverdale Paint et président du conseil d'administration de l'ACIPR, a ouvert la conférence en souhaitant la bienvenue aux invités et aux conférenciers de cette année, notamment les nouveaux membres :

Tartan Color, CanLak, BYK Additives, MG Chemicals, Halltech Polycol, Selectone Paints, Polyrho et Intertek.

M. Vogel a parlé des nombreux défis auxquels fait face l'industrie, notamment le développement des activités de façon biologique par le biais d'acquisitions, de nouvelles installations et de nouvelles gammes de produits. Il a également été question de l'impact de la réglementation gouvernementale

sur la gestion des produits chimiques et la gérance des produits. Ce sont toutes des questions pour lesquelles l'ACIPR garde une attention particulière.

Il a tenu à remercier les commanditaires suivants pour leur appui financier :

«L'ACIPR fait tout son possible pour aider à ce que les réglementations soient raisonnables et justes. Elles doivent, à tout le moins, être fondées sur une preuve scientifique en lien à la santé et à la sécurité, ce que tous les gens ici présents apprécient pleinement», a-t-il indiqué. «Mais elles ne doivent pas être fondées sur des campagnes de relations publiques attribuables à certains intervenants qui n'ont pour seul intérêt de remettre en question les éléments que nous utilisons dans nos produits. La durabilité et la gérance occupent une place importante dans notre programme. Nous allons d'ailleurs en discuter de façon plus approfondie tout au long de la journée. Cela fait partie du travail continu effectué par l'ACIPR au nom des membres.»

L'ACIPR conserve également sa tradition consistant à inviter deux étudiants à l'événement annuel afin de réunir les entreprises d'aujourd'hui et la main-d'œuvre de demain. Les étudiants diplômés Mme Mahnaz Kamaliardakani (M.Sc.) et M. Eric Habib (Ph. D.) font partie du département de chimie de l'Université de Montréal.

Jessica Walsh de Intertek Scientific & Regulatory Consultancy a lancé les séances administratives en donnant un aperçu des «développements actuels au Canada en matière de réglementation des biocides en vertu de la LPA.»

Elle a parlé des pratiques actuelles en lien à la réglementation des biocides au Canada, des changements prévus à cette réglementation et des exigences relatives à l'efficacité pour les biocides. Elle a en outre souligné qu'en vertu des changements prévus de politique de la LPA, les «produits traités» aux antimicrobiens qui sont distribués, importés ou fabriqués au Canada devront être traités à l'aide d'un pesticide antimicrobien enregistré auprès de l'ARLA pour des usages spécifiques dans des produits spécifiques.



Jim Banks, fondateur de Sustainable Development Association a fait une présentation intitulée : «Wandering through Our Future: Trends Shaping the Future of

Sustainability.» Il a discuté des défis auxquels font face les corporations et les particuliers qui cherchent à tenir compte de la durabilité dans leurs comportements et pratiques commerciales. Il a fait savoir que le Canada devra faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour s'épanouir dans un monde sous contrainte carbone. Selon lui, des forces externes, ou ce que nous appelons les pressions commerciales, sont les principaux facteurs de la durabilité. L'économie est incorporée à un monde biophysique sujet à des règles physiques et à des contraintes. Il est important de noter que les élus qui réagissent lentement risquent plus de faire face à



des perturbations. M. Banks a indiqué que la durabilité est un enjeu à long terme comportant de nombreuses petites batailles. Les entreprises doivent être prêtes à perdre une certaine durabilité à court terme, mais elles doivent travailler vers l'objectif à long terme afin d'influencer des résultats positifs en matière de durabilité pour l'industrie.

David Cocuzzi, Vice-président de ChemQuest Group, a abordé la question du marché des revêtements qui est de plus en plus dynamique, en soulignant la place des fusions et des acquisitions, des matériaux bruts et de leur impact sur le volume, les prix et les flux de revenus. M. Cocuzzi a fourni une ventilation par régions mondiales, dont l'Asie et plus particulièrement la Chine. Les activités d'acquisition et de consolidation devraient avoir



une incidence sur l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest, alors que 80 pour cent des sociétés de capitaux et des banques sont les plus actives. Selon lui, on compte environ 30 acquisitions par année, et les entreprises ayant rapporté plus de un milliard de dollars en revenus ont fait près de 30 pour cent des acquisitions.

Les mégatransactions sont attrayantes compte tenu de la disponibilité des capitaux, des taux d'intérêt raisonnables et du besoin d'élargir les empreintes pour améliorer la valeur actionnariale. L'inconvénient que tout cela représente, par contre, est le possible «choc des cultures» en ce qui a trait aux fusions et aux acquisitions de multinationales à travers le monde. En ce qui concerne la demande de peintures dans le monde en termes de valeur et de volume, le segment décoration contrôle le plus grande part de ce secteur avec respectivement 41 pour cent et 54 pour cent. Parmi les cinq principaux segments se trouvent le secteur industriel général avec 10 pour cent en valeur et volume; revêtements industriels pour l'entretien et la protection de surface avec neuf pour cent en valeur et six pour cent en volume; le bois avec sept pour cent pour la valeur et le volume; et la poudre avec six pour cent en valeur et sept pour cent en volume. La valeur exigée et le volume exigé à l'échelle mondiale pour le segment finition automobile sont respectivement de six pour cent et de deux pour cent.

Le président et PDG de l'ACIPR, **Gary LeRoux**, a fait une mise à jour des tenants et des aboutissants en lien à l'association et à son travail au nom de l'industrie de la peinture et des revêtements.

L'ACIPR soutient la stabilité et recherche la certitude, plaide en faveur de réglementations raisonnables, tente de minimiser les impacts négatifs sur les activités commerciales, et encourage les conditions économiques qui entraînent la croissance et la création d'emplois au Canada. L'association a réus-



si à établir une solide collaboration avec des groupes, des conseils et des associations à l'échelle nationale et internationale, notamment avec l'International Paint and Printing Ink Council (IPPIC), l'American Coatings Association (ACA), Product Care et Éco-peinture ainsi qu'avec des organismes

non-gouvernementaux et des universités. L'ACIPR met l'accent sur des solutions axées sur les résultats et offre un contenu de qualité pour la prise de décision fondée sur des données probantes en réponse aux besoins éventuels.

Les membres de l'ACIPR, ainsi que les gouvernements, les intervenants et le grand public, sont tenus informés par le biais de communications efficaces et de programmes réguliers d'action directe et d'engagement. M. LeRoux a également parlé de la réussite du plan stratégique 2015-2017 de l'association, alors que l'ACIPR a pris une longueur d'avance en ce qui touche les réglementations, l'harmonisation de la gérance, lorsque cela est possible, l'amélioration de programmes à valeur ajoutée pour les membres et l'augmentation du nombre de membres. Il a discuté des enjeux liés à la législation et à la réglementation en 2016-2017, en tenant à jour l'auditoire en ce qui a trait à diverses questions dont le Plan de gestion des produits chimiques du gouvernement fédéral, l'harmonisation du SGH ou l'absence de celle-ci, les modifications possibles à la LCPE en 2017, la Loi favorisant un Ontario sans déchets, le Défi pour la réduction des formalités administratives de l'Ontario et l'effet Trump sur l'avenir de l'ALENA et la facilitation des échanges commerciaux. M. LeRoux a également longuement parlé des développements à venir de l'ACIPR, notamment le plan stratégique 2018-2020, l'étude continue sur l'impact économique de l'industrie canadienne des revêtements qui sera bientôt terminée, une nouvelle orientation de la gérance par PaintCare, un nouvel effort visant le perfectionnement des compétences avec un collège provincial, et l'amélioration du site Web de l'association. Globalement, c'est grâce à une approche proactive, à un engagement constant auprès des membres et à un solide programme de sensibilisation visant à établir de nouvelles alliances et à maintenir celles établies que l'ACIPR sera en mesure de remplir son mandat.

Le professeur de l'Université Concordia, **Ahmet Satir**, a donné un aperçu ayant permis de bien comprendre la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement (aussi appelée SCRM). Selon le professeur Satir, la SCRM est la gestion préventive et corrective des écarts importants par rapport aux



perturbations majeures du flux prévues ou anticipées de matériaux, de renseignements et de trésorerie tout au cours de la chaîne d'approvisionnement. Les écarts sont continus et ils comprennent des variations de délais et des fluctuations de taux. Les écarts, pendant ce temps, se font discrets et ils comprennent des éléments tels les désastres naturels et les défis liés à la sécurité. Il a indiqué que l'objectif ultime d'une SCRM est de contribuer à maximiser la

portion excédentaire de la chaîne d'approvisionnement, qui représente la somme de la valeur client moins le total des coûts de la chaîne d'approvisionnement. Le risque est déterminé en fonction d'une classification, qui est prise en compte du point de vue financier, et les facteurs impliqués comprennent les perceptions des gestionnaires et les caractéristiques qui sont propres à l'industrie. Pour être en mesure d'évaluer le risque, il faut prendre en considération la probabilité de réalisation en fonction des données historiques et

de l'importance des impacts connexes, comme ceux causés par les retards de production, la défection des clients et le mauvais temps, pour ne nommer que quelques facteurs.

Mark Huisman, directeur des opérations chez BASF pour le segment finition automobile au Canada, a abordé la question des défis et des occasions de croissance dans les secteurs de l'automobile et de la construction dans le marché d'aujourd'hui. Selon lui, certains des défis auxquels font face ces deux secteurs sont principalement d'ordre économique. Il note en outre que certaines provinces tentent toujours de



se remettre de la récession de 2008-2009. Il y a aussi les coûts associés aux améliorations environnementales à la qualité de l'air; la diversification visant à répondre aux besoins croissants des clients; et répondre autant aux diverses exigences démographiques de la génération Y que de celles de la génération du baby-boom.

Parmi les autres tendances touchées par M. Huisman, notons la géopolitique, les contextes social, commercial et technologique. Il a également noté les quatre principales grandes tendances qui vont stimuler la croissance au Canada : une population vieillissante et un accroissement de l'urbanisation; le changement des valeurs générationnelles; les changements continus de la technologie; et la mondialisation, en mettant l'accent sur la demande énergétique et les changements climatiques. Les grandes tendances sont, selon lui, indissociables les unes des autres, ce qui indique des occasions synergiques entre celles-ci résultant en une main-d'œuvre plus sécuritaire, rapide, moins de travail et moins de COV. Ainsi, bien comprendre l'écosystème des grandes tendances et les éléments essentiels de la chaîne de valeur en tirant un maximum de rentabilité aidera l'entreprise à l'obtention de résultats et valorisera l'avoir des actionnaires.

Steve Sides, vice-président des affaires internationales et conseiller scientifique en chef d'ACA, et représentant officiel du secrétariat de l'IPPIC, a donné un aperçu du travail effectué par l'IPPIC et a expliqué ce que faisait l'organisation pour «régler les problèmes.» L'atelier d'Affaires publiques, qui s'est tenu au début de mars, et organisé par l'ACIPR, orienta



les efforts de l'IPPIC afin de devenir une voix constructive au niveau mondial en ce qui a trait à la gestion des enjeux et à la défense des intérêts de l'industrie. M. Sides a également fait une mise au point sur des sujets spécifiques ayant un impact sur l'industrie, notamment l'opinion très attendue de l'Europe sur la question du dioxyde de titane

et de sa classification comme risque cancérigène potentiel, la réglementation des microplastiques et les défis soulevés par la chaîne d'approvisionnement pour les pigments de mica naturels. En ce qui concerne le mica, les membres de l'IPPIC ont accepté de se joindre à la Responsible Mica Initiative pour arrêter l'utilisation du travail des enfants dans le cadre de l'exploitation du mica servant à la formulation de

la peinture. L'IPPIC compte continuer à faire pression en collaboration avec le Conseil européen de la Paint, Printing Ink and Artists' Colours Industry (CEPE) et la Titanium Dioxide Manufacturers Association afin de s'assurer que les objectifs sont respectés pour empêcher ou sinon amoindrir les effets de la classification du TIO2 comme matière dangereuse sur la base de solides données scientifiques existantes.

Doug Bohn, directeur chez Orr & Boss, a présenté l'état d'avancement du projet d'analyse «Paint and Coatings Industry Economic Impact Analysis» de l'ACIPR. En 2016, l'ACIPR a réalisé la première étude sur l'impact économique de l'industrie de la peinture et des revêtements au Canada. Les renseignements obtenus détermineront l'effet global de l'industrie sur des points tels la contribution au PIB, les revenus fiscaux, l'emploi, la recherche et le développement dans l'industrie, et plus encore. L'étude vise plus particulièrement le développement d'une compréhension de l'industrie nationale. Une partie servira d'ailleurs d'outil de défense d'intérêts pour influencer les politiques publiques à tous les paliers gouvernementaux. M. Bohn a indiqué que le marché



actuel est évalué à 3,2 milliards de dollars en termes d'expéditions, et l'industrie a connu une croissance d'environ quatre pour cent en 2016. Les principaux facteurs de cette croissance étaient les ventes dans le secteur immobilier au Canada (+5,8 pour cent) et la production accrue dans le domaine de l'automobile (+3,8 pour cent). En termes de volume et de valeur de ventes, le segment des revêtements de décoration a pris la plus grande part l'an dernier avec 273 millions de litres et 1 573 millions de dollars, respectivement. Il a poursuivi en disant que l'Ontario représente le plus grand marché de la peinture et des revêtements au Canada, alors que l'immobilier, la production automobile et le PIB mènent le marché. Complétant les quatre provinces en tête du marché, notons le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique, chacune représentant respectivement 17,7 pour cent, 13,3 pour cent et 12,7 pour cent du marché. Globalement, 88 pour cent de l'activité économique dans l'industrie est générée par l'Ontario (36,0 pour cent), le Québec (23,9 pour cent), l'Alberta (16,3 pour cent) et la Colombie-Britannique (11,6 pour cent). L'impact total de l'industrie sur l'économie est estimé à 12,3 milliards de dollars. L'industrie a de plus créé 88 106 emplois.

Paul Chaney, directeur d'usine chez Systèmes de revêtements Axalta, et **Mark Kurschner**, président de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) ont discuté de deux aspects différents de la durabilité au Canada.

M. Chaney s'est concentré sur trois éléments clés : la réduction des déchets; les meilleures pratiques en matière de recyclage des solvants et de réduction de déversements accidentels; et les plus récents projets lancés par Axalta touchant la durabilité. En ce qui concerne la politique de gestion des déchets, la question



fondamentale est : Existe-t-il une possibilité de réutiliser, de transformer, de redéployer ou de vendre les déchets? Il a également expliqué l'importance du choix des distributeurs de déchets relativement à la manière dont nous traitons ces distributeurs. La durabilité constitue bien sûr une priorité, et M. Chaney a souligné les nombreux efforts déployés en matière d'innovation à ce jour, notamment : 1) installation d'événements de retenue, à bas frais d'entretien qui aident à contrer les émissions fugitives; 2) remplacement de compresseur, ce qui permet d'économiser énergie et eau (p. ex., six millions de gallons); 3) remplacement des appareils de climatisation, ce qui permet de réduire efficacement la norme de refroidissement et d'économiser 800 000 gallons d'eau chaque année; et 4) remplacement d'appareils de chauffage et de chauffe-eau, ce qui résulte en 800 000 mètres cube d'économies annuelles en gaz naturel.



M. Kurschner a informé l'auditoire des développements et des résultats de l'Association pour 2016, notamment en ce qui concerne les volumes de peinture vendus et recueillis, et le taux de récupération. La province de la Colombie-Britannique a mené le bal, avec 10,6 pour cent de taux de récupération en fonction de 31 051 litres vendus et de 3 302 litres recueillis. Il a également fourni des mises à jour propres au programme de peinture de l'Ontario, en soulignant que le plan de gérance de l'industrie (ISP) de l'AGRP a été lancé à la fin de juin 2015 et que le Paint Reuse Program s'est amorcé plus tôt cette année. Le plan ISP de l'AGRP a accueilli 77 membres de la peinture dans ses rangs, ce qui représente près de 99 pour cent de la part du marché de la peinture en Ontario, soit dans les faits les membres manufacturiers de l'ACIPR. M. Kurschner a aussi parlé aux participants du plus récent système d'information comptable de l'AGRP, qui profitera d'une réorganisation du portail Web, de la mise en œuvre d'un nouveau logiciel comptable et d'une base de données CRM.

LES PRÉSENTATIONS DE LA CONFÉRENCE 2017 DE L'ACIPR SONT MAINTENANT DISPONIBLES

Les présentations plénières du Programme de gestion peuvent maintenant être téléchargées dans leur version originale anglaise. L'accès à ces documents est possible dans la section réservée aux membres de la portion anglaise du site «canpaint.com» sous «CPCA Annual Conference Presentations.»

PRIX ANNUELS DE L'INDUSTRIE DE L'ACIPR

Le 25 mai, l'ACIPR a été l'hôte du souper de gala annuel du président au cours duquel il y a eu présentation des prix de l'industrie canadienne des revêtements. Ces prix sont l'occasion pour l'association et les membres de souligner le travail de principaux intervenants, de collègues, dans l'industrie.

Prix des bâtisseurs de l'industrie

Le Prix des bâtisseurs de l'industrie a été le premier prix de l'industrie à être présenté lors du souper de gala du président. Ce prix est remis à une personne qui a fourni une contribution soutenue et prolongée à l'association sur le plan local ou national.

Cette personne est à la retraite depuis peu ou est sur le point de l'être. Une ou plusieurs personnes peuvent mériter ce prix selon la décision des membres du conseil d'administration.



Stu Eaton s'est joint à l'industrie en 1968, et a travaillé pour Bapco Paint Co. à Victoria, C.-B. Au cours de sa carrière, la rigoureuse éthique de travail de M. Eaton ainsi que son souci du détail lui ont permis d'occuper des postes liés au contrôle de la qualité, à la formulation de produits, à l'achat de matériel, ainsi qu'à la production et au développement de produits. Il s'est joint à Mills Paints à titre de

chimiste en peinture en 1972, il est retourné œuvrer au sein de Bapco de 1973 à 1975, et s'est joint à Cloverdale Paint en 1975. C'est lors de son passage chez Cloverdale que M. Eaton a développé la première gamme de revêtements industriels de l'entreprise, ce qui a aidé à changer l'orientation de l'entreprise. Ces formulations à la fois pratiques et novatrices ont permis à Cloverdale Paint de breveter, au début des années 80, une nouvelle innovation en matière d'agent de conservation du bois d'œuvre. Transi-kote, un agent de conservation de bois constitué d'un composé anti-tache colorée de l'aubier, a propulsé Cloverdale dans le secteur du revêtement forestier. M. Eaton est le récipiendaire du prix Raymond J. Tremblay attribué à une personne pour la qualité exceptionnelle de son service et de sa contribution.



Gilles Lussier s'est joint à l'industrie en 1978 et a occupé un poste de chimiste chez DuPont. Au cours d'une carrière étalée sur 38 ans, il a participé au développement et au lancement de divers projets comme une nouvelle usine de fabrication de polyester Dacron® et il a aussi été impliqué dans les

ventes, le marketing et la gestion de polymères techniques, la finition automobile, les produits chimiques spéciaux et les technologies de titane pour le marché canadien. M. Lussier n'a pu être présent pour l'événement. Tim Vogel a accepté le prix en son nom.



Richard St-Onge s'est joint à l'industrie il y a plus de 30 ans. Sa carrière a débuté chez Peinture Sico et International Paint. Il est ensuite passé à Peintures MF. Au cours de son mandat dans cette entreprise, il a occupé le poste de directeur technique et de directeur des achats. M. St-Onge a également consacré temps et efforts au sein du Comité sur la santé, la sécurité et l'environnement de l'ACIPR, et il a pris part à de nombreuses activités de l'AQIP (Association québécoise de l'industrie de la peinture), notamment les initiatives spéciales de lobbying lorsque les réglementations en matière de COV du Québec ont été modifiées, sans oublier les participations aux tournois de golf annuels de l'AQIP.

Prix du mérite de l'industrie

Le Prix du mérite de l'industrie est remis à une personne ou à une organisation qui s'est démarquée de façon exceptionnelle dans la promotion des intérêts de l'industrie ou de l'association. Cette performance d'exception peut s'être manifestée en matière de durabilité, de gérance et de pratiques environnementales à long terme, d'incidence sur le cadre de réglementation ainsi que dans d'autres types pertinents de contribution.

Errol Bonaventura assume les fonctions de directeur du service de santé, sécurité et environnement chez Inortech-EMCO et il est un membre actif du Comité SSE de l'ACIPR. Il a siégé au sein de divers comités de Distribution Responsable



TÉMOIGNAGE AU SUJET DE LA CONFÉRENCE

Ma première participation à une conférence de l'ACIPR fut un pur bonheur. Je pourrais la résumer comme suit :

*Pour se qui est de ma rencontre avec **Micheline** : quelle femme merveilleuse!*

Tous les directeurs de l'ACIPR sont des gens agréables.

Le programme, bien rodé, fut intéressant et concis.

Les repas servis étaient délicieux.

Le gala en était un de grande classe.

Le divertissement était tout simplement éblouissant.

Un grand merci et bravo!

Michel Romano de Halltech Inc. et POLYCOL

Canada, notamment le Comité de distribution responsable, le comité des opérations et de la logistique et le Comité des affaires réglementaires (CAR). M. Bonaventura a présidé le CAR de DRC de 1999 à 2004, et il continue à préparer des rapports sur divers dossiers, notamment les nanomatériaux, les COV et le groupe ICG (Industry Coordination Group).



Barry Cupp



Tim Vogel, Benjamin Borns, Darrin Noble

Barry Cupp est directeur de la conformité des produits chez Sherwin-Williams. La conformité des produits est affectée au service de l'environnement, de la santé et sécurité ministériels, et des affaires réglementaires. Il participe activement à l'établissement de nouvelles règles qui touchent les produits de revêtements. Il témoigne en qualité d'expert dans divers pays lors de l'élaboration de règlements comme le South Coast Air Quality Management District et le California Air Resources Board. M. Cupp est un membre actif du Comité sur la santé, la sécurité et l'environnement, et du groupe de travail sur la peinture et les revêtements de l'ACIPR. M. Cupp n'a pu être présent pour l'événement. Son collègue, Benjamin Borns, un scientifique chevronné chez S-W, a accepté le prix en son nom.



Sheri Oberle agit à titre de spécialiste des affaires réglementaires pour les activités touchant les revêtements protecteurs maritimes et pour yachts chez International Paint, une filiale d'AkzoNobel Performance Coatings. Dans l'exercice de ses fonctions, elle est en charge de l'équipe basée à Houston qui s'occupe de la conformité des produits pour les enregistrements et les exigences réglementaires, la classification, l'étiquetage et le transport des produits. Mme Oberle est la présidente du groupe nord-américain des affaires réglementaires chez AkzoNobel qui est le fer de lance en matière de collaboration pour la défense des intérêts et la conformité, et partage les meilleures pratiques de l'entreprise. Elle est un membre important du groupe de travail sur la peinture et les revêtements de l'ACIPR et continue à donner de précieux conseils en ce qui touche les vues d'AkzoNobel sur le processus d'élaboration de règlements canadiens, notamment en lien aux travaux du Plan de gestions des produits chimiques.

Prix pour contribution exceptionnelle Roy Kennedy

Ce prix est remis chaque année à la personne qui a apporté une contribution exceptionnelle à l'association. Cette personne continue d'œuvrer activement au sein de l'industrie et de l'ACIPR. Une seule personne peut recevoir ce prix des mains du président du conseil d'administration.



Le récipiendaire de cette année est **Andy Doyle**, président et PDG de l'ACA (American Coatings Association). M. Doyle s'est joint à l'ACA en 1982 et peu après il a pris en charge des initiatives de l'association visant à répondre aux besoins de l'industrie de la peinture et des revêtements et à ceux des professionnels qui y travaillent. Il est membre de longue date du conseil d'administration de l'ACIPR et travaille en étroite collaboration avec l'ACIPR sur des questions transfrontalières. Il est en outre à la tête du secrétariat de l'IPPIC (International Paint and Printing Ink Council) qui s'occupe d'enjeux planétaires ayant une incidence sur l'industrie à travers le monde. M. Doyle a débuté sa carrière comme avocat, mais il est rapidement passé à la gestion de l'association où il a trouvé sa voie. Il est depuis plus de 30 ans sans contredit un leader efficace au sein de l'ACA. Il a joué un rôle de premier plan dans les changements qui se produisent dans l'industrie tels la consolidation majeure, la gerance croissante et les défis liés aux réglementations, ainsi que l'innovation en matière de technologie de pointe.

DIVERTISSEMENT MAGIQUE

La magie entourant la musique de la **Famille Painchaud** a conquis les invités lors du souper qui s'est tenu jeudi soir. Des violoneux jouant des airs à un rythme effréné à une sculpture



sur glace qui se change en guitare en passant par le spectacle fumée et feu accompagné de musiques interprétées à la guitare, sans oublier une interprétation inédite au violoncelle et à la harpe du célèbre « Stairway to Heaven » de Led Zeppelin; les musiciens ont définitivement su fasciner de belle façon la foule.



RÉCEPTION DE BIENVENUE

La réception de bienvenue de cette année s'est tenue au restaurant Chez Plume de l'hôtel InterContinental. Les membres et le personnel ont eu l'occasion de déguster de savoureux mets et de succulentes boissons dans un cadre agréable.

DÎNER DE NOËL DE L'ACIPR

L'ACIPR a fièrement tenu son Dîner de Noël 2017 à Toronto le 7 décembre. Les membres du conseil d'administration et des employés des entreprises membres ont pris part aux festivités. Les fonds de 500 \$ recueillis à cette occasion, ainsi qu'une somme équivalente contribué par l'ACIPR, ont été remis au Chum Christmas Wish Program pour aider les enfants dans le besoin durant la période des Fêtes.



UN MERCI TOUT SPÉCIAL AUX MEMBRES BÉNÉVOLES

Voici la liste de ceux qui consacrent bénévolement temps et énergie aux efforts des comités afin de faire avancer les intérêts du secteur et de leurs entreprises respectives. **Merci.**

Errol Nicholas Armstrong (AkzoNobel) • Gurmukh Banait (PPG Canada) • Peter Barrett (Dampney) • Lorraine Bennett (PPG) • Nancy Bollefer (Behr) • Errol Bonaventura (Inortech) • Dave Bonter (Brenntag) • Joyce Borkhoff (Intertek) • Eric Bos (Sansin) • Linda Bourgeois (Beauti-Tone) • Brandon Bradford (Jones Blair) • Carlos Bravacino (PPG) • Peter Breski (PPG) • Greg Brown (Brenntag) • André Buisson (Laurentide) • Michael Butler (Behr) • Terry Butryn (Schwartz) • Pierre Chapdelaine (Peintures MF) • Brigitte Charpentier (PPG) • Clara Chin (AkzoNobel) • Prokopis Christou (Benjamin Moore) • Megan Clark (Sherwin-Williams) • Bruce Clatworthy (A.R. Monteith) • Mario Clermont (Laurentide) • Bob Coleman (PPG) • Roger Couture (AkzoNobel) • Doug Crabb (Duha) • Barry Cupp (Sherwin-Williams) • David D'Abadie (Axalta) • Sarah Dahm (AkzoNobel) • Remy Delisle (PPG) • Nino DiFruscia (Univar) • Andy Doyle (ACA) • John Dracopoulos (Vinavil) • Sonia Dufresne (Inortech) • Lawrence Durante (Sherwin-Williams) • Stuart Eaton (Cloverdale Paint) • Gordon Erdelean (BASF) • Pamela Falcone (Benjamin Moore) • Wayne Fast (PPG) • Dan Forestiere (Sherwin-Williams) • Margie M. Fritz (PPG) • Tim Gallant (Sherwin-Williams) • Ravi Ganti (Valspar) • Jim Gasper (DSM) • Isabelle Gélinas (Laurentide) • Pat Gieske (Valspar) • Giovanni Giorgi (Mapei) • Terri Goulding (Beauti-Tone) • Edith Grashik (Henry) • Kristy Groth (Hempel) • Luc Guillemette (Laurentide) • Michel Hachey (MG Chemicals) • Michelle Harris-Bailey (L.V. Lomas) • Gareth Hayfield (Farrow & Ball) • Fred Heitfeld (Valspar) • Susan Hignet (PPG) • Nancy Houle (BASF) • David Houston (Tartan Color) • David Huettnner (Behr) • Bob Israel (Valspar) • Mike Jacobs (Yenkin-Majestic) • Brent Jamieson (Axalta) • Paul Jaworski (Andicor) • Mario Jean (Laurentide) • Laura Johnston (Axalta) • Jim Kantola (PPG) • Tina Karniotis (Sherwin-Williams) • Sharon Kelly (KelCoatings) • Aissa Kelouche (Peintures Micca) • Tim Knapp (Sherwin-Williams) • Glen Knowles (Sherwin-Williams) • Mike Koss (PPG) • Jon Kuch (Behr) • David Lapierre (Omya) • Tuija Laughlen (BASF) • Esther Lawrence (BASF) • Jim Leamen (L.V. Lomas) • Debbie Levesley (ICA America) • Ed Linton (Cloverdale Paint) • Thelma Longakit (Cloverdale Paint) • James Mackinnon (Sansin) • Grace Manarang-Pena (Dominion Colour) • Xavier Massé (Andicor) • Rick Mastroianni (MG Chemicals) • Elizabeth McMeekin (PPG) • Panagiotis Mikroudis (Covestro) • Guy Monfette (Sherwin-Williams) • Michael Morden (Troy) • Emanuele Morello (Peintures MF) • Jean-Baptiste Morenta (Inortech) • Pierre Morin (Celanese) • Helen Mullet (Benjamin Moore) • Kathleen Murphy (Sherwin-Williams) • Ron Nakamura (PPG) • Darrin Noble (Home Hardware) • Sheri Oberle (AkzoNobel) • Doug Parsons (Beauti-Tone) • Gregg Parsons (L.V. Lomas) • Kamal Pawan (Brenntag) • Dominique Pépin (PPG) • Luc Pépin (PPG) • Jean-Marc Pigeon (Inortech) • Jason Pines (Axalta) • Al Pliodzinskas (Hempel) • Richard Posatiere (Sherwin-Williams) • Whitney Randall (Henry) • Vince Rea (PPG) • Mary Redmond (Valspar) • Bill Reid (Sherwin-Williams) • Paulus Reynolds (Farrow & Ball) • Patrick Rodrigue (Peintures Micca) • Vanita Rodriguez (Benjamin Moore) • Tony Rook (Sherwin-Williams) • Rebecca Saxena (Rust-Oleum) • Dave Scandolo (Brenntag) • Dean Scobie (Farrow & Ball) • John Scofield (Axalta) • Ian Seunarine (Duha) • William Shade (Dow) • Mary-Ellen Shivetts (PPG) • Dave Smith (AkzoNobel) • Richard Snyder (AkzoNobel) • Laurie Soles (PPG) • Heather Spratt (PPG Canada) • Jolene Srebotnjak (PPG) • Richard St-Onge (Peintures MF) • Michele Stauffer (BASF) • Judy Stevens (Chromaflor) • Sherry Stookey (Valspar) • Suraj Suba (PPG) • Terry Sutherland (PPG) • Stacey-Ann Taylor (Henry) • Richard Teale (Farrow & Ball) • Andrew Thick (Farrow & Ball) • Ed Thompson (L.V. Lomas) • Richard Tremblay (Benjamin Moore) • Gino Turcotte (L.V. Lomas) • Bruce Varner (Rust-Oleum) • Lesley Varty (Farrow & Ball) • Fred Veghelyi (OPC Polymers) • Rhonda Vete (PPG) • Mark Vincent (Dominion Colour) • Tim Vogel (Cloverdale Paint) • Thanh Vu (BASF) • Dave T. Warburton (Axalta) • Nancy Wason (Covestro) • Barry Weissman (Benjamin Moore) • Josh Wiwcharyk (Loop Paint) • Michael Wolfe (Emco) • Jennifer Wolfenden (Benjamin Moore) • Steve Wolinsky (Rust-Oleum) • Ray Yesh (AkzoNobel) • Adam Zargaroff (PPG) • Katherine Zesses (AkzoNobel) • Luciano Zottig (Laurentide)

GLOSSAIRE

2-BE	2-butoxyéthanol	CCCD	Conseil canadien du commerce de détail	ER	Évaluation des risques
A					
ACA	American Coatings Association	CCHST	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	EREP	Ébauche de rapport d'évaluation préalable
ACC	American Chemistry Council	CCN-PGPC	Conseil consultatif national sur le Plan de gestion des produits chimiques	F	
ACC	Alliance Canadienne du Camionnage	CCR	Conseil de coopération en matière de réglementation	FDA	U.S. Food and Drug Administration
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments	CEPE	Conseil européen de l'industrie des peintures, des encres d'imprimerie et des couleurs d'art	FDS	Fiche de données de sécurité
ACIC	Association canadienne de l'industrie de la chimie	CIG	Comité de l'information de gestion de l'ACIPR	FS	Fiche signalétique
ACNOR	Association canadienne de normalisation	CMC	Coalition des manufacturiers du Canada	G	
AI	Avis d'intention	CNS	Code national de sécurité	GCI	Groupe de coordination de l'industrie
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	COV	Composé organique volatil	GES	Gaz à effet de serre
AQIP	Association québécoise de l'industrie de la peinture	CPSC	U.S. Consumer Product Safety Commission	GNL	Gaz naturel liquéfié
ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	CSB	U.S. Chemical Safety Board	GR	Gestion des risques
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada	CSPAAT	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	GTPR	Groupe de travail sur la peinture et les revêtements (comité de l'ACIPR)
B					
BECSN	Bureau de l'évaluation et de contrôle des substances nouvelles	H			
BSP	Bureau de la sécurité des produits	DF	Député fédéral	HCS	Hazard communications standard
C					
CAIG	Chemical & Allied Industries Group	DG	Directeur général	I	
CALE	Comité sur l'Accord de libre-échange	DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	INRP	Inventaire national des rejets de polluants
CARB	California Air Resources Board	DP	Député provincial	L	
CAS#	Numéro de registre CAS	DSE	Documents sur des scénarios d'émissions	LCPE	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>
CBP	Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis	D			
CCATM	Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé	DF	Député fédéral	LES	Liste extérieure des substances
		DG	Directeur général	LIS	<i>Liste intérieure des substances</i>
		DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	LPA	<i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>
		DP	Député provincial	LRD	<i>Loi sur le réacheminement des déchets</i>
		DSE	Documents sur des scénarios d'émissions	LSIP 1 ou 2	Liste des substances d'intérêt prioritaire 1 ou 2
		E			
		ECHA	Agence européenne des produits chimiques		
		EPA	U.S. Environmental Protection Agency		



M	
MEC	Manufacturiers et Exportateurs du Canada
MEKO	2-butanone-oxime
MEO	Ministère de l'Environnement
N	
NAC	Nouvelle activité
NPD	Nouveau Parti démocratique
O	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Ontario Paint Association
OSHA	U.S. Occupational Safety and Health Administration
P	
PCA	Product Care Association

PE	Protocole d'entente
PGPC	Plan de gestion des produits chimiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R	
RCCS	Renseignements commerciaux confidentiels sensibles
RCO	Conseil du recyclage de l'Ontario
REIR	Résumé de l'étude d'impact de la réglementation
RFEP	Rapport final d'évaluation préalable
RPD	Règlement sur les produits dangereux
S	
SAP	Sanctions administratives pécuniaires
SC	Santé Canada
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SM	Sous-ministre
SMA	Sous-ministre adjoint
SNUR	Significant New Use Rule (U.S.)
SP	Secrétaire parlementaire
SSE	Santé, sécurité et environnement
T	
TSCA	<i>Toxic Substances Control Act (U.S.)</i>
W	
WDO	Réacheminement des déchets Ontario
WWG	WHMIS Working Group